

LE DEVOIR

Haine et guerre, souviens-toi, souviens-toi, amour blessé, quelle longue jarre à ton flanc renversée, c'était l'été Anne Hébert, «Fin du monde».

VOL. LXXXIX - N° 159

MONTREAL, LE LUNDI 20 JUILLET 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Sous le signe du Chihuahua

D'importantes élections avaient lieu, début juillet, dans trois États du nord du Mexique. Importantes parce que les observateurs et la classe politique en avaient fait un test des chances pour l'opposition de défaire le PRI d'Ernesto Zedillo aux présidentielles de l'an 2000. Conclusion: il est trop tôt pour annoncer les funérailles du Parti révolutionnaire institutionnel.

Le PRI, dont plusieurs voudraient croire qu'il est à plus ou moins long terme condamné à l'étiolation face à une irrésistible montée des partis d'opposition, criait au triomphe le 5 juillet dernier après avoir remporté les élections au poste de gouverneur dans l'État de Chihuahua. Il criait au triomphe parce que, pour la première fois dans la lente marche du Mexique vers un réel multipartisme, le PRI venait de reprendre le pouvoir dans un État qui était sous contrôle rival.

L'importance de ces élections tenait largement au fait que le Chihuahua est au cœur de la lutte menée depuis 15 ans par l'opposition du Parti d'action nationale (PAN, droite) contre la domination du PRI. Il a cette qualité particulière qui en fait le précurseur des changements politiques et sociaux dans le pays — le Chihuahua est un peu au Mexique ce que la Californie est aux États-Unis. Collé aux Américains par le Texas et le Nouveau-Mexique, il est aussi l'État mexicain, ce qui n'est pas rien, où la croissance industrielle est la plus forte. Ce qui explique que ce scrutin ait été suivi de très près: le double rôle de phare économique et politique du Chihuahua a ainsi contribué à faire de la victoire arrachée par le PRI une percée politique lourde de symbolisme en vue des présidentielles de l'an 2000. Le PAN en sort évidemment assommé, lui qui perd le fer de lance de sa croissance électorale, d'autant plus d'ailleurs que son candidat Ramon Galindo avait déclaré à répétition pendant la campagne électorale que «la bataille pour le Chihuahua était la bataille pour Mexico».



Guy Taillefer

Deux autres élections avaient lieu ce 5 juillet et, sans avoir le spectaculaire du Chihuahua, elles n'ont pas fait mal paraître le vieux PRI. Un peu plus au sud, il a, prévisiblement, conservé le pouvoir dans l'État de Durango et subi une défaite ambivalente dans le Zacatecas aux mains du Parti de la révolution démocratique (PRD, gauche) qui, pour la première fois de sa courte histoire — encore une première —, décroche un poste de gouverneur dans un État du Mexique.

De ce scrutin, une conclusion s'impose donc, affirmait récemment Alfonso Zarate, analyste politique: «Il est trop tôt pour annoncer les funérailles du PRI.» Les partis d'opposition, qui rêvent de prendre Mexico en l'an 2000, doivent en avoir froid dans le dos. Ces élections viennent agir comme un éteignoir sur l'indéniable poussée de l'opposition amorcée au début de la décennie. Depuis 1991, alors que l'ex-président Salinas de Gortari acceptait de reconnaître la victoire du PAN en Baja California, l'opposition a enlevé six États. À l'échelle nationale, le PRI a perdu l'année dernière sa majorité absolue à la Chambre des députés et vu le «présidentiable» Cuauhtémoc Cardenas remporter la mairie de Mexico.

Trop tôt pour enterrer le PRI, d'accord, mais trop tôt aussi pour tirer des conclusions définitives du «symbole» du Chihuahua, que le PAN contrôlait depuis 1992, tant il reste au Mexique un long chemin à parcourir. Avec ce scrutin s'ouvrait une saison électorale d'un an au cours de laquelle les électeurs de la moitié des 32 États mexicains seront appelés à choisir leur gouverneur. Des élections auront lieu dans dix États d'ici le mois de décembre, notamment au Chiapas. Et selon Rafael Gimenez, un sondeur du quotidien *Reforma*, un journal de la capitale, le PAN et le PRD ont des chances raisonnables de gagner cinq d'entre elles.

Les politologues mexicains estiment qu'il faudra attendre les résultats de l'ensemble de ces scrutins pour se faire une idée de la force des trois principaux partis politiques. Dans l'intervalle, le PRI aura fait la preuve avec les consultations du 5 juillet, qui ont été jugées propres et libres, qu'il peut gagner d'importantes élections et battre l'opposition sans tricher. Perspective inquiétante pour l'opposition, mais plutôt encourageante pour l'avenir de la démocratie mexicaine.

Une victoire lourde de symbolisme pour le PRI d'Ernesto Zedillo

De ces trois scrutins, une conclusion s'impose donc, affirmait récemment Alfonso Zarate, analyste politique: «Il est trop tôt pour annoncer les funérailles du PRI.» Les partis d'opposition, qui rêvent de prendre Mexico en l'an 2000, doivent en avoir froid dans le dos. Ces élections viennent agir comme un éteignoir sur l'indéniable poussée de l'opposition amorcée au début de la décennie. Depuis 1991, alors que l'ex-président Salinas de Gortari acceptait de reconnaître la victoire du PAN en Baja California, l'opposition a enlevé six États. À l'échelle nationale, le PRI a perdu l'année dernière sa majorité absolue à la Chambre des députés et vu le «présidentiable» Cuauhtémoc Cardenas remporter la mairie de Mexico.

Trop tôt pour enterrer le PRI, d'accord, mais trop tôt aussi pour tirer des conclusions définitives du «symbole» du Chihuahua, que le PAN contrôlait depuis 1992, tant il reste au Mexique un long chemin à parcourir. Avec ce scrutin s'ouvrait une saison électorale d'un an au cours de laquelle les électeurs de la moitié des 32 États mexicains seront appelés à choisir leur gouverneur. Des élections auront lieu dans dix États d'ici le mois de décembre, notamment au Chiapas. Et selon Rafael Gimenez, un sondeur du quotidien *Reforma*, un journal de la capitale, le PAN et le PRD ont des chances raisonnables de gagner cinq d'entre elles.

Les politologues mexicains estiment qu'il faudra attendre les résultats de l'ensemble de ces scrutins pour se faire une idée de la force des trois principaux partis politiques. Dans l'intervalle, le PRI aura fait la preuve avec les consultations du 5 juillet, qui ont été jugées propres et libres, qu'il peut gagner d'importantes élections et battre l'opposition sans tricher. Perspective inquiétante pour l'opposition, mais plutôt encourageante pour l'avenir de la démocratie mexicaine.

MÉTÉO

Montréal	Québec
Averses le matin puis dégagement	Averses. Dégagement en soirée.
Max: 28 Min: 16	Max: 27 Min: 13

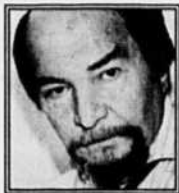
INDEX

Agenda..... B 7	Entrevue..... B 1
annonces..... B 6	Le monde..... A 5
Avis publics..... A 4	Les sports..... B 5
Culture..... B 8	Mots croisés..... B 6
Économie..... B 2	Planète..... B 4
Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

www.ledevoir.com

LES ACTUALITÉS

Le journaliste Edward Bantey est décédé, page A 2



ÉDITORIAL

Un début de justice internationale, page A 6



L'ENTREVUE

Gabriel Labbé, le souffle de la mémoire, page B 1

Le baroud d'honneur des ouvriers de GM

PATRICK SABATIER
ENVOYÉ SPÉCIAL, LIBÉRATION

Flint (Michigan) — «Nous tiendrons. Un jour de plus que GM. On fera ce qu'il faudra. Mais on tiendra.» Debout sous un soleil de plomb au bord de Dort Avenue, Christine McGuire brandit une pancarte ornée de deux drapeaux américains qui la désignent comme militante des «United Auto Workers en grève». Les automobilistes lui manifestent leur

soutien par de grands coups de klaxon qui résonnent entre les grands parkings vides et les bâtiments de briques déserts de l'immense usine de pièces détachées Delphi East de General Motors. Les 5800 employés de l'usine en bloquent les dix portes 24 heures sur 24, par équipes qui se relayent toutes les quatre heures. Christine, une rousse aux yeux bleus de 35 ans («irlan-do-hollandaise» précise-t-elle avec fierté), native de Flint, et



filles d'ouvrier de la GM, tient le piquet de grève du jeudi après-midi avec une dizaine de ses camarades. Elle empêche que ne soient fabriqués à Delphi East «des vis, des bougies, des ressorts, des bricoles, quoi». Des «bricoles» dont l'absence paralyse la quasi-totalité des usines nord-américaines de GM. Christine a en réalité pris en otage la plus grande société mondiale.

À quelques kilomètres de là, Dale Fischhaber, 62 ans,

VOIR PAGE A 8: GM

Le rire comme thérapie



MARTIN CHAMBERLAND LE DEVOIR

LE DOCTEUR VIAGRA fait partie des animateurs qui parcourent le site du Festival Juste pour rire dans le but de rapprocher le public des artistes. Sa médecine: le Viagra du rire à prendre en grande quantité au Mondial d'impro qui se déroule du 20 au 26 juillet au Medley.

Humour de proximité

Le Festival Juste pour rire tente d'abolir la distance entre la scène et le public

Marié au décor, tantôt surprenant un spectateur jusque dans la pseudo-intimité d'une cabine téléphonique, tantôt transformé en balayeur de rue ou en Slinky géant, l'artiste de la rue donne un sens nouveau à l'humour du Festival Juste pour rire, poursuivant un seul objectif: celui de se fondre au public et d'éliminer les frontières entre public et artistes.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Après l'humour de la salle, celui de la rue. Un seul coup d'œil à la programmation du Festival Juste pour rire suffit pour comprendre que lorsque son président-fondateur, Gilbert Rozon, affirmait l'an dernier vouloir donner un second souffle à sa manifestation du rire et en faire une «fête populaire», il disait vrai.

L'an dernier, l'expérience du «théâtre de la rue» était embryonnaire à Montréal. Cette année, la deuxième d'un projet échelonné sur cinq ans dans l'esprit des magiciens du festival, elle fracasse déjà des records. Samedi dernier, la Soirée des doubles (défilé de centaines de jumeaux et de jumelles) a attiré quelque 125 000 curieux dans le Quartier latin.

Les spectacles de rue «visent à toucher le plus de gens possible, ils sont gratuits, ils font sortir le spectacle des théâtres traditionnels, [...] et veulent retrouver le sens de la fête, revenir à une tradition du théâtre le plus populaire», écrit Alain Viala dans *Le Théâtre en France, des origines à nos jours* (PUF, 1997). Ils empruntent au music-hall et au cirque: musique, chant, danse et interpellation du public... De l'animation d'un centre commercial à celle d'une ville entière, tout est possible. [...] Tenant de la foire et de la kermesse populaire, ils se veulent le symbole qu'il existe une autre fa-

çon de faire du spectacle.»

Car c'est à l'Europe que l'on emprunte cette tradition d'animation de la rue, axée sur une frontière toujours de plus en plus étroite entre le public et l'artiste. Alors que Québec s'y est mis depuis déjà plusieurs années, Montréal effectue ses tout premiers pas dans le domaine.

«Nous voulons surprendre le public avant même qu'il ne cherche à être lui-même surpris», explique Luce Rozon, directrice artistique du volet extérieur du Festival Juste pour rire avec son acolyte André N. Pérusse.

Il suffit de déambuler dans la vibrante rue Saint-Denis, artère centrale du quadrilatère du rire, pour palper cette atmosphère de fête. Les amuseurs publics — des artistes de la rue venus d'ici (très peu), d'Europe (beaucoup), d'Australie et des États-Unis, pour séduire le public et l'attirer dans ses filets — offrent quelque 2000 performances pendant toute la durée du Festival Juste pour rire.

«Traditionnellement, on travaillait de façon très américanisée, très stand-up: le public écoute et rit, et dans la rue, on avait beaucoup de jongleurs et de clowns qui n'avaient pas suivi le nouveau courant plus théâtral», affirme Luce Rozon. Dans la rue, on devrait plutôt retrouver des événements théâtraux, pas des spectacles assis où les gens sont mobilisés pendant une heure à écouter un spectacle.»

VOIR PAGE A 8: HUMOUR

Raz de marée dévastateur

Plus d'un millier de personnes ont probablement péri en Papouasie

FLORENCE DECAMP
CORRESPONDANTE
DANS LE PACIFIQUE-SUD
LIBÉRATION

«La mer s'est soulevée et elle s'est précipitée vers nous.» L'homme titube, les vêtements et le corps déchirés, les yeux tournés vers un ciel pourtant redevenu clément. Il ne regarde pas la caméra de la télévision australienne ABC, la première à être arrivée dans ce petit village de Sisano, accroché à la côte nord de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. L'homme ne regarde que le ciel qui, la veille, est devenu aussi liquide que l'océan, aussi dur qu'un mur de pierre. En quelques minutes, le lagon est monté vers les étoiles, il a effacé la cime des cocotiers qui bordent la plage, broyé les cases de son village. Bientôt, l'homme devra enterrer sa femme. Elle est allongée sur le sol, recouverte d'une natte, les bras en croix. Elle n'aura pas de cercueil. Il y a trop de morts et de blessés, plus assez de survivants valides...

Hier, le bilan du raz de marée qui, samedi soir, ravage sept villages côtiers de la province du Sépik de l'Ouest, s'élevait à 700 morts. Mais il pourrait y avoir plus d'un millier de victimes. C'est un séisme sous-marin, de force 7 sur l'échelle de Richter, qui a provoqué ce que les Japonais appellent un Tsunami, une «vague de tempêtes». Sous la mer, la terre a tremblé, à quelques kilomètres seulement des côtes de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et il n'a fallu que 30 minutes à cette vague monstrueuse pour atteindre le rivage.

Villages disparus

«J'ai entendu ce bruit terrible. Cela ressemblait au décollage d'un avion supersonique. Tout s'est mis à trembler. J'ai compris qu'il s'agissait d'un raz-de-marée et qu'il était trop tard. Il n'y avait plus rien à faire...», raconte un Australien qui habite

VOIR PAGE A 8: RAZ DE MARÉE

THÉÂTRE

Shakespeare sens dessus dessous

Après Montréal, Romeo Castellucci sème l'émoi à Avignon

CHRISTIAN RIOUX
ENVOYÉ DU DEVOIR À AVIGNON

On disait Avignon endormie, comme enlisée dans la facilité. Voilà qu'un Italien qui fait du théâtre avec presque rien vient faire ravaler leur salive à tous ceux qui prononçaient déjà l'éloge funèbre du festival. Le metteur en scène ne déclenche pas l'unanimité, loin de là, mais au moins remue-t-il la cage. Et à quoi sert un festival de théâtre sinon à ébranler les certitudes?

Après avoir attiré l'attention à Montréal il y a un an exactement — où il a décroché le Masque de la production étrangère au Festival de théâtre des Amériques avec *Oresteia* d'Eschyle —, Romeo Castellucci vient cette année semer le même émoi à Avignon.

Délaissant les Grecs pour Shakespeare, Castellucci a mis en scène à sa façon *Jules César* (*Giulio Cesare*). Il n'est d'ailleurs pas le seul cette année à s'intéresser au maître britannique puisque la seule programmation officielle du festival compte une demi-douzaine de pièces plus ou moins inspirées de Shakespeare.

Sauf que Castellucci a sa façon bien à lui de mouler la poésie shakespearienne dans le moulin de ses propres fantasmies. Les premières minutes du spectacle annoncent parfaitement ce qui va suivre. Castellucci enfonce le rideau de scène à l'aide d'un immense bélier de bois. Ceux qui n'ont pas compris peuvent déguerpier. Nous ne sommes pas là pour nous laisser bercer par la facilité.

VOIR PAGE A 8: AVIGNON

• LES ACTUALITÉS •

Les petits producteurs de viande redoutent les nouveaux critères d'inspection

PRESSE CANADIENNE

Fredericton — Les nouvelles règles prévues pour l'inspection des viandes, visant à mieux positionner le Canada sur le marché global, pourraient avoir de lourdes conséquences pour les petits producteurs du pays. Plusieurs propriétaires de PME craignent que le projet fédéral-provincial ne leur porte un coup fatal en imposant des critères d'hygiène qu'ils jugent trop rigoureux.

«Ils veulent qu'un petit commerçant comme moi respecte des critères conçus pour le libre-échange», déclare Bill Mulder, qui possède depuis 40 ans une boucherie près de Fredericton. «Mes qualifications, mon abattoir et tout le reste doivent respecter les mêmes critères que si je faisais des livraisons aux États-Unis et au Mexique.»

Les provinces resserrent leurs critères d'inspection des viandes afin d'en arriver à une norme nationale qui sera en vigueur d'ici l'an 2000, et qui permettra de contrôler les risques chimiques, physiques et biologiques. Comme le système est déjà utilisé aux États-Unis, cela pourrait faciliter les échanges outre-frontière.

M. Mulder et d'autres petits producteurs sont convaincus que les nouveaux règlements favoriseront les entreprises plus importantes. Plusieurs PME devront moderniser leurs installations, aménager des toilettes pour les inspecteurs, remplacer le bois par de l'acier inoxydable ou du plastique et ajouter de nouvelles pièces d'équipement pour la stérilisation et la coupe. M. Mulder calcule que ces changements lui coûteraient 100 000 \$, un investissement que le boucher de 62 ans n'est pas prêt à faire.

Ed Romanowski, propriétaire de Cushing's Meat à Fergus, en Ontario, signale que les règlements provinciaux plus rigoureux l'ont obligé à fermer son commerce.

Décès du journaliste Ed Bantey, anglophone et indépendantiste

Ni grégaire ni sectaire, le chroniqueur à The Gazette avait adhéré dès les premières heures au Mouvement souveraineté-association

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

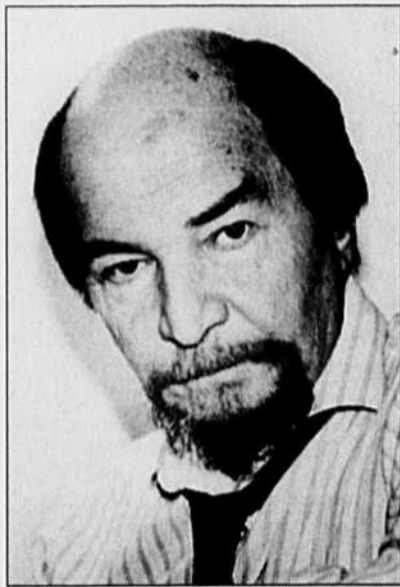
Edward Bantey, journaliste qui signait une chronique hebdomadaire dans *The Gazette*, est mort à son domicile samedi soir, à l'âge de 73 ans. Il avait déjà écrit: «si Dieu le veut, je serai là en 2001 pour célébrer les 60 ans écoulés depuis mon entrée au quotidien *Montreal Herald*, en 1941».

Son ami de longue date, Robert McKenzie, correspondant à Québec du *Toronto Star*, rappelait hier que M. Bantey était vraisemblablement l'anglophone le plus associé au mouvement indépendantiste du Québec: «il faut savoir gré à *The Gazette* d'avoir résisté à une chaîne de lettres haineuses» qui parvenaient à la rédaction, réclamant que l'on mette fin à la collaboration d'Ed Bantey en raison de son option souverainiste.

Ayant adhéré dans les premières heures au Mouvement souveraineté-association, en 1967, Ed Bantey fut membre du Parti québécois jusqu'au moment du «beau risque», en 1985.

Par la voix du vice-premier ministre Bernard Landry, le gouvernement du Québec a réagi hier à la mort de M. Bantey, affirmant que le Québec avait perdu «un grand citoyen et journaliste», un homme dont la vie fut marquée «au sceau de la recherche passionnée de la vérité et de la justice». Le défunt avait été un proche collaborateur de l'ancien ministre Jacques-Yvan Morin et avait, avec Jean Marcucci, mis au point une stratégie ciblant les communautés culturelles du Québec en vue de leur expliquer l'essentiel des thèses souverainistes. Il avait aussi fondé et dirigé durant deux décennies un cabinet de relations publiques.

Sans se douter qu'il s'agissait là de sa dernière pige, M. Bantey remettait jeudi dernier au quotidien de la rue Saint-Antoine ce qui est devenu sa dernière chronique, son «30», comme on dit couramment dans le métier

ARCHIVES THE GAZETTE
Edward Bantey

de journaliste. Sur un ton un peu badin, ce texte, paru le lendemain de son décès, traite d'un handicap visuel qui faisait à tort passer le journaliste pour snob.

Edward Bantey avait notamment siégé dans les années 1980 au Conseil de presse du Québec. Il fut aussi restaurateur à temps partiel d'un bistro, *Les Trois Singes*.

D'un premier mariage, Ed Bantey avait eu trois enfants: David, Michael et Karen. D'un autre mariage est née Sarah Bantey-Leblanc, qui se trouvait en Irlande au moment du décès de son père. Sarah Leblanc est la fille de l'ex-députée des îles de la Madeleine à l'Assemblée nationale, Denise Leblanc.

Une longue carrière

Au *Herald*, le nom d'Ed Bantey avait dans les années quarante été mis sur la liste noire en tant que communiste lorsqu'il tenta d'y implanter un syndicat, selon ce qu'il évoque lui-même dans un bilan de carrière rédi-

gé à l'occasion du dixième anniversaire de la *Gazette* du dimanche (1^{er} mars 1998). Il avait été agréablement surpris, en 1988, qu'on lui offre une chronique à *The Gazette*; de cette ouverture d'esprit, il crédite surtout un cadre chargé de lancer cette édition dominicale, Michael Cooke.

C'est avec humour qu'Ed Bantey se reporte dans ce texte-bilan aux lecteurs qui «aiment le détester» et qui pour la plupart «furent en désaccord avec ma vision du Québec».

Sa trajectoire est celle d'un homme qui ne fut ni grégaire ni sectaire. A bien relire la chronique qu'il fit paraître le 3 décembre 1995, peu de temps après les funérailles d'un autre journaliste peu commode, Jacques Guay, professeur en communication à l'Université Laval, on découvre un Edward Bantey nullement paniqué par la mort, au moment de rédiger ses dernières volontés. Il devra y avoir une réception et l'inhumation, selon son souhait, devrait se faire dans la ferme d'un ami, près de Québec, ville où il est né. Les invitations à la réception, y est-il précisé, ne bouident pas des financiers comme Paul Desmarais qui a des intérêts dans Southam, société editrice de *The Gazette* car Ed Bantey l'indépendantiste n'était aucunement réticent à être payé en dollars canadiens! N'est-il pas exact que, fréquemment, Paul Desmarais et lui avaient emprunté le même ascenseur pour se rendre à leurs bureaux respectifs de la Place Ville-Marie? Ainsi Ed Bantey témoignait-il, sourire en coin, d'une nécessaire cohabitation entre citoyens aux credos politiques opposés.

Ed Bantey est exposé au salon funéraire Collins-Clark, 5610, rue Sherbrooke Ouest à Notre-Dame de Grâce. C'est mercredi 22 juillet à 11h, au même endroit, qu'aura lieu la cérémonie d'adieu à celui qui s'avouait il y a quelques mois un «junkie» du journalisme auquel il avait pris goût il y a 57 ans.

L'armée veut recruter plus de membres des minorités visibles

PRESSE CANADIENNE

Halifax — L'armée canadienne s'efforce d'attirer davantage de membres des minorités visibles, trop peu nombreux dans ses rangs selon une étude qui révèle aussi que l'armée abrite encore trop d'intolérants.

Les plus récentes données indiquent que sur 63 000 militaires appartenant aux corps d'armée réguliers, les Forces armées canadiennes ne comptent qu'environ 1100 membres de minorités visibles.

C'est une proportion de 1,8 %, alors que ces minorités visibles représentent 9 % de l'ensemble de la main-d'œuvre canadienne — la proportion mentionnée dans les dispositions fédérales comme critère d'un milieu de travail exempt de discrimination.

Pour la première fois, des objectifs de recrutement ont été fixés pour les membres de minorités visibles — le quart de toutes les nouvelles recrues dans la marine et l'aviation, par exemple — pour tenter de corriger la situation et répondre aux exigences fédérales en matière d'équité en emploi.

Il s'agit d'objectifs «ambitieux», a déclaré le major Guy Parent, à Ottawa. En effet, au cours des années précédentes, seulement environ 5 % des nouvelles recrues appartenaient à des minorités visibles.

La campagne de recrutement est similaire à l'effort entrepris pour attirer plus de femmes dans l'armée, en vertu de la Loi de l'équité en emploi qui oblige les entreprises à charte fédérale à embaucher plus de membres des minorités visibles, de personnes handica-

pées, de femmes et d'autochtones. L'armée sera sous peu assujettie à la Loi de l'équité en emploi.

Plus intolérants

Cependant, un sondage sur l'attitude des membres des forces armées à l'égard des représentants de minorités visibles soulève des questions sur l'intégration future des nouvelles recrues et la présence de racisme chez les militaires.

Un questionnaire distribué en 1996 à 2600 membres de l'armée révèle un degré d'intolérance légèrement plus élevé chez les militaires que dans la population en général, par comparaison avec les données tirées d'un sondage mené en 1991 auprès d'un échantillon représentatif de l'ensemble des Canadiens.

Le sondage militaire, effectué par un psychologue de l'Université Queen's, en Ontario, révèle qu'environ la moitié des membres de l'armée interrogés s'opposent au multiculturalisme, et que 10 % font montre d'intolérance à l'égard de personnes d'autres races.

Par exemple, 55 % d'entre eux se sont dits d'accord avec la déclaration suivante: «L'unité du pays est affaiblie lorsque des Canadiens d'origine ethnique et culturelle différentes gardent leurs coutumes traditionnelles.» Et 11 % se sont dits d'accord avec la déclaration: «Des non-Blancs vivant ici ne devraient pas s'imposer là où ils ne sont pas les bienvenus.»

Dans l'ensemble, conclut le rapport final, déposé l'an dernier, les femmes et les anglophones se montrent plus tolérants à la diversité et à l'équité, et les hommes et les francophones, moins tolérants.

E N B R E F

Panne d'électricité à Saint-Jean

(Le Devoir) — Plus de 18 000 citoyens de Saint-Jean-sur-Richelieu ont été privés d'électricité pendant environ dix heures, tôt hier matin, en raison de travaux pour reconstruire le réseau d'Hydro-Québec dans la ré-

gion. Mais ce ne fut pas une surprise pour les personnes concernées, loin de là, puisque la société d'Etat avait eu la délicatesse de les prévenir trois semaines à l'avance. Près de sept mois après le grand verglas, Hydro-Québec aurait terminé environ 50 % des travaux de reconstruction de l'ensemble de son réseau. Elle devra avoir achevé le tout d'ici quatre mois en prévision du prochain hiver...

La rentrée au Devoir...



Rentrée
Scolaire

15 août

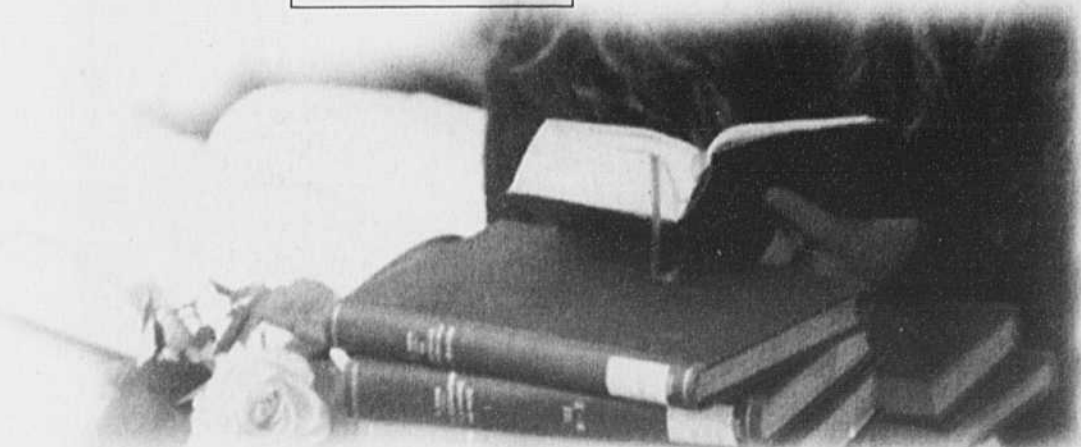


Rentrée
Culturelle

22 août

Rentrée
Littéraire

29 août



• LES ACTUALITÉS •

Opération patrimoine populaire

Les maisons de Montréal: un cachet à préserver

La défiguration du bâtiment urbain est le plus souvent affaire de mode et d'ignorance

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Lever enfin les yeux des fentes du trottoir pour les porter plutôt sur les bâtiments qui nous entourent et pouvoir y découvrir les mille trésors qu'ils recèlent. Retrouver l'aptitude perdue d'entretenir et de réparer une belle porte, un vieil escalier en fer forgé, un vitrail irremplaçable plutôt que de laisser faire le temps et les éléments et devoir un jour tout refaire vite et n'importe comment.

Jean-François Gravel et Dinu Bumbaru ne désespèrent pas de voir les Montréalais développer une pareille attitude. Ils en trouvent des preuves dans de plus en plus de quartiers. Mais ils savent que le chemin est encore long, et qu'il promet encore bien des horreurs au détour de bien des rues.

Le premier est chef d'équipe au service des permis et inspections de la ville de Montréal. Son compère est directeur des programmes à l'organisme Héritage Montréal. Ils participent ensemble à la huitième Opération patrimoine populaire de Montréal. Les accompagner en promenade, c'est ne pas savoir exactement où l'on arrivera, ni quand on arrivera, mais être certain que l'on s'arrêtera cent fois pour maudire un propriétaire qui a voulu «faire ça propre», ou pour s'émerveiller devant une enfilade de corniches ou une belle façade de pierres de taille.

Bien sûr, Montréal n'est pas Paris. Son développement n'est pas le résultat d'une planification d'ensemble rigoureuse mais plutôt le fruit de la fusion de villages, d'une multitude d'initiatives particulières et de modes d'époques diverses. Dans la ville aux quelques 200 000 bâtiments, se côtoient souvent dans les mêmes quartiers des maisons de style victorien de la fin du dernier siècle, des bâtiments plus sobres de l'entre-deux-guerres et des devantures chromées de commerces des années 1950.

Le patrimoine architectural populaire de la ville se distingue toutefois entre autres par le recours fréquent à la maçonnerie, ici de briques, là de pierre de taille, par ses nombreux petits espaces verts malgré la rareté des parcs publics, par les escaliers extérieurs et les entrées individuelles des immeubles résidentiels, par l'appel fréquent à l'artisanat populaire dans les ouvrages de ferronnerie et le travail du bois.

Nos compères se gardent bien de

privilegier une conception univoque du patrimoine à défendre. «Il serait ridicule de mettre des carreaux à la Place Ville-Marie!», s'exclame Dinu Bumbaru. Aussi souhaitent-ils que les propriétaires prennent le temps de regarder leur maison de temps en temps et de se demander ce qui fait son cachet.

«Il y a des maisons toutes simples qui ont leur poésie», explique Dinu Bumbaru, d'autres, à cause de leur propriétaire, sont devenues silencieuses.»

Affaire de mode

La bonne volonté des propriétaires n'est habituellement pas à mettre en cause dans de pareilles opérations de défiguration (ou de banalisation) de leur maison, immeuble résidentiel, commerce ou même usine. C'est plutôt affaire de mode: celle des portes en métal «qui va fermer comme la porte d'un frigo», celle des rustiques murs de briques aux joints baveux, celle des escaliers en aluminium «aussi faciles à installer qu'un jeu de mécano», celle des balcons de plastique, celle des revêtements d'aluminium, etc.

Affaire de mode mais aussi d'ignorance. «L'entretien et la réparation d'une vieille porte ne coûtent pas plus cher que d'en faire installer une nouvelle», dit Dinu Bumbaru. La porte de fer «genre frigo» va même faire pourrir le bois autour. On est dans une culture du prêt-à-jeter. Quand on dit que quelque chose ne demande pas d'entretien, ça ne veut pas dire qu'il est inusable. Ce que l'on veut dire, c'est qu'il est à jeter après usage. Une vieille pièce de bois qui a tenu pendant 50 ou 75 ans risque de tenir encore plus longtemps qu'une pièce neuve bon marché. De plus, plusieurs éléments anciens sont devenus trop chers ou impossibles à remplacer.»

«On a privé les gens de la connaissance de leur maison», poursuit son collègue. La crise du verglas a été un bon révélateur de cela quand on a vu les gens avoir peur que leur maison s'effondre parce qu'ils entendaient les murs travailler et qu'ils ne réalisaient pas qu'ils auraient à vider plus que leur seul cuvette de toilette s'ils étaient chauffés par des radiateurs à l'eau chaude.»

«Les gens connaissent mieux et s'occupent mieux de leur auto que de leur maison», renchérit Dinu Bumbaru. Il ne viendrait jamais à quelqu'un l'idée de mettre une porte de Toyota sur une Chrysler.»

Règlement d'urbanisme

Pour éviter que des torts irrépara-

bles ne soient commis, la Ville dispose depuis 1994 d'un règlement d'urbanisme qui lui permet d'obliger les propriétaires à respecter les particularités de leur bâtiment comme de celles de l'ensemble du quartier où il se trouve. «Mais on ne peut pas forcer les gens à entretenir leur maison», constate Jean-François Gravel. Il faut arriver par l'éducation à développer chez eux la volonté de préserver le patrimoine urbain.»

Depuis le temps pas si lointain où le mot développement signifiait la destruction de quartiers entiers pour élever des tours modernes ou faire passer une route, des progrès ont été accomplis. La rénovation a graduellement gagné en popularité. Plus de propriétaires s'interrogent comment faire pour conserver les fenêtres, les mansardes ou les escaliers qui donnent un cachet à leur demeure. Plus d'artisans et de menuisiers délaissent la construction de bâtiments neufs pour se spécialiser dans la rénovation. Les Montréalais s'ouvrent petit à petit aux charmes de leur patrimoine populaire. A preuve, les cartes postales ou figuraient autrefois uniquement l'oratoire Saint-Joseph ou la croix du mont Royal et sur lesquelles on retrouve maintenant les façades colorées, les escaliers et les jardins de Montréal.

L'opération patrimoine populaire de Montréal vise justement cet objectif. Il récompensera au mois de septembre une quarantaine de citoyens pour leurs efforts d'entretien, de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural montréalais. Un jury a sillonné cet été les neuf arrondissements de la ville à la découverte de résidences unifamiliales, «plex», immeubles résidentiels, commerces, immeubles de bureaux et industriels, dont on a préservé les caractéristiques architecturales d'origines. A la mi-août, les Montréalais seront de leur côté invités à voter pour la plus belle maison inscrite au concours Coup de cœur. Entre-temps, ils peuvent obtenir gratuitement des organisateurs de l'opération patrimoine populaire de Montréal trois feuillets explicatifs renseignant les propriétaires sur les éléments qui contribuent à la richesse de leur bâtiment, tout en leur donnant quelques trucs de restauration. Neuf parcours-découvertes sont également disponibles pour les personnes désireuses d'aller à la rencontre des trésors architecturaux populaires de la ville.



Deux immeubles restaurés avec des résultats bien différents, sur l'avenue du parc Lafontaine, sur le Plateau. La Ville de Montréal ne dispose que depuis 1994 d'un règlement d'urbanisme qui lui permet d'obliger les propriétaires à respecter les particularités de leur bâtiment.

Le Port de Montréal ne craint pas les superporte-conteneurs

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Le Port de Montréal ne se sent pas menacé par les superporte-conteneurs, même s'ils fréquentent d'autres ports parce que ses eaux ne sont pas assez profondes pour les recevoir.

C'est ce qu'a laissé savoir récemment le chef du service des communications du Port de Montréal, Michel Turgeon, au cours d'une entrevue téléphonique.

Les superporte-conteneurs peuvent transporter de 5000 à 6000 conteneurs, alors que les navires qui se rendent à

Montréal ne transportent pas plus de 2800 conteneurs.

M. Turgeon a affirmé que ces superporte-conteneurs étaient dans le paysage depuis quelques années déjà, et que Montréal avait quand même continué à tirer son épingle du jeu. Le Port de Montréal, a-t-il dit, œuvre dans une niche très particulière; il tire son principal avantage de sa situation géographique, profondément à l'intérieur des terres.

Selon M. Turgeon, les transporteurs qui assurent un service porte-à-porte peuvent offrir de meilleurs prix en passant par Montréal parce qu'ils

maximisent le transport maritime et réduisent le transport terrestre. Tout dépendant du volume, le transport maritime coûte moins cher que le transport ferroviaire ou routier.

M. Turgeon a ajouté que le trafic maritime augmentait dans l'Atlantique Nord, mais pas au point de justifier uniquement l'utilisation de superporte-conteneurs. Il faudrait alors réduire la fréquence des liaisons, ce qui ne ferait certainement pas l'affaire des entreprises qui veulent être approvisionnées de façon régulière.

Selon M. Turgeon, un port en eau profonde comme Halifax a l'avantage

de pouvoir recevoir des superporte-conteneurs, mais également le désavantage d'être loin des grands marchés. Comme Halifax ne reçoit pas de gros volumes, les superporte-conteneurs n'y font qu'un arrêt pour décharger un certain nombre de conteneurs, avant de repartir vers d'autres ports. Le port risque donc de voir un jour les transporteurs décider de passer outre pour réduire le nombre d'arrêts dans sa route. Par comparaison, les navires qui vont au Port de Montréal y déchargent complètement leur marchandise et reprennent un chargement complet, a soutenu M. Turgeon.

EN BREF

Vandalisme dans des HLM à Montréal

(Le Devoir) — Une trentaine d'édifices de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) ont subi du vandalisme dans la nuit de jeudi à vendredi. Dans la majorité des cas, les individus s'en sont pris au système de communication qui re-

lie les édifices de l'OMHM en débouchant, en incendiant ou en inondant les télécopieurs de l'organisme. Ces actes de vandalisme sont survenus alors que les 140 employés d'entretien de l'OMHM, affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique, négocient avec la direction le renouvellement de leur convention collective. A l'heure de mettre sous presse, la police n'avait arrêté aucun suspect dans cette affaire.

Le CN espère que Halifax obtiendra le terminal

ALLAN SWIFT
PRESSE CANADIENNE

Le Canadien National pourrait réaliser des bénéfices considérables si son partenaire, la Société du port de Halifax, obtient une réponse favorable à son offre de construire un terminal pour superporte-conteneurs.

On devrait savoir d'ici quelques semaines si Halifax l'emportera sur cinq grands ports américains, dont ceux de New York et de Baltimore, pour offrir un terminal convenant aux volumineux navires de Maersk Shipping Line et Sea-Land Service Inc.

Le CN, dont le siège social est à Montréal, surveille la situation de près, puisqu'il offre le seul lien ferroviaire jusqu'au port de Halifax. Il prévoit transporter cette année plus de 300 000 conteneurs provenant de ce port.

Maersk et Sea-Land, qui possèdent en commun certains navires, sont à la recherche d'un immense terminal qui pourra accueillir leurs nouveaux navires «post-panamax» — trop larges pour le canal de Panama —, capables de transporter environ 6000 conteneurs, alors que la génération précédente en transportait 4000.

La Société du port de Halifax propose de construire un poste d'amarrage de 1350 mètres de long et d'installer six portiques de déchargement, explique la vice-présidente du marketing, Patricia McDermott.

Les dirigeants du port estiment que

cet ajout rapporterait annuellement 456 millions à l'économie de la Nouvelle-Écosse, et ajouterait 6800 emplois directs et indirects aux 7600 postes déjà prévus pour les activités portuaires.

Le consultant John Gratwick, qui fut président de la Commission de développement du Port de Halifax, croit que New York obtiendra le terminal en raison du volume important de cargaisons qui doivent s'y rendre. «Plusieurs ont l'impression que Maersk et Sea-Land utilisent l'appel d'offres pour faire pression sur New York, qui héritera vraisemblablement de la majeure partie du trafic», pense M. Gratwick.

Le port de Halifax offre deux avantages naturels: comme il est situé en eaux profondes, il ne nécessite aucun dragage, et son emplacement est sur la route des navires qui circulent entre les États-Unis et l'Europe, souligne Mme McDermott. Le CN peut charger les conteneurs d'un navire à Halifax et les transporter à Chicago en 48 heures, avant qu'un autre navire ne puisse se rendre à New York, précise la porte-parole du CN, Pat Tokai.

Le principal inconvénient est que le volume de conteneurs destinés à Halifax est réduit. M. Gratwick précise cependant que Maersk et Sea-Land ne sont pas les seules compagnies de navigation connues. Il croit que Halifax continuera vraisemblablement à accueillir des conteneurs faisant route vers ou depuis New York et d'autres ports américains.

loto-québec

6/49		résultats	
Tirage du	GAGNANTS	LOTS	
98-07-18	6/6	1	2 054 763,60\$
	5/6+	2	308 214,50\$
	5/6	221	2 231,40\$
	4/6	13 787	68,50\$
	3/6	262 926	10\$

Numéro complémentaire: 49

Ventes totales: 14 975 083\$
Prochain gros lot (approx.): 2 000 000\$

Quebec

4/9		résultats	
Tirage du	GAGNANTS	LOTS	
98-07-18	6/6	0	1 000 000\$
	5/6+	1	50 000\$
	5/6	11	500\$
	4/6	866	50\$
	3/6	15 665	5\$

Numéro complémentaire: 43

Ventes totales: 495 575\$

Extra

VENDRE		résultats	
Tirage du	NUMÉROS	LOTS	
98-07-17	887244	100 000\$	
	87244	1 000\$	
	7244	250\$	
	244	50\$	
	44	10\$	
	4	2\$	

NUMÉROS

SUPER 7		résultats	
Tirage du	NUMÉROS	LOTS	
98-07-17	9 10 25 28 29 39 40		

NUMÉROS

Extra <th colspan="2">résultats</th>		résultats	
Tirage du	NUMÉROS	LOTS	
98-07-18	148131	100 000\$	
	48131	1 000\$	
	8131	250\$	
	131	50\$	
	31	10\$	
	1	2\$	

Ventes totales: 9 441 432\$
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000\$

T.V.A. le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Elle vous indique que la fin de semaine est terminée en 26 langues différentes.

LUNDI

Si vous avez choisi le modèle Day-Date, le plus prestigieux de la collection Oyster, n'oubliez pas de choisir la langue dans laquelle vous aimeriez lire les jours de la semaine. Vous pouvez choisir parmi 26 langues, toutes disponibles.



ROLEX

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledavoir.com

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-04-015087-985
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
PATRICK SAVOIE, domicilié et
résidant au 2880, boul. St-Joseph, à
Lachine, district judiciaire de
Montréal, province de Québec, H8S
2P3;
REQUÉRANT
SOPHIE PICARD, de résidence et
domicile inconnus;
INTIMÉE

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimée, SOPHIE PICARD, est, par
les présentes, requise de
comparaître, dans un délai de trente
(30) jours de cette publication,
personnellement ou par l'entremise
de ses procureurs.
Une copie de la DÉCLARATION a été
laissée au greffe de la Cour
supérieure, chambre de la famille,
district judiciaire de Montréal, à son
intention.
De plus, PRENEZ AVIS qu'à défaut
par vous de signifier ou déposer votre
comparution ou contestation dans
lesdits délais, le requérant procédera

à obtenir contre vous un jugement
par défaut conforme aux conclusions
qu'il sollicite.
VEUILLEZ AGIR EN
CONSEQUENCE.
Montréal, le 13 juillet 1998
RITA CADIEUX
JUGE (OU GREFFIER) DE LA
COUR SUPÉRIEURE
Me Pierre Goulet, avocat
242, boul. Ste-Rose
Laval (Québec) H7L 1L6
Tél.: (450) 622-4414
Fax: (450) 622-8317

Avis est donné selon l'Article 795 du
Code Civil du Québec que: M. Angus
Naujokas est décédé le 19 juillet
1998 demeurant au: 8185 Birnam,
Montréal, Québec H3N 2T8,
l'inventaire des biens est déposé au
bureau du National Trust, a/s
Montréal Trust, 1800 McGill College,
Montréal, Québec, H3A 3K9 pour fin
de consultation.
Québec, le 17 juillet 1998

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-12-242580-987

COUR SUPÉRIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
STÉPHANIE LEBLANC,
Partie demanderesse
c.

CONSTANTIN-RADU SFETCU,
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à CONSTANTIN-
RADU SFETCU de comparaître au greffe
de cette cour situé au 1 rue
Notre-Dame Est, Montréal, salle
1.100, dans les 30 jours de la date de
la publication du présent avis dans le
journal Le Devoir.

Une copie de la demande en divorce
et de l'avis de dénonciation de pièces
l'accompagnant ont été remis au greffe
à l'intention dudit
CONSTANTIN-RADU SFETCU.
Lieu: Montréal
Date: 13 juillet 1998

RITA CADIEUX
Greffier-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-04-015087-985
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
LE GREFFIER ADJOINT
SYLVIE ASPIROT,
Partie demanderesse
c.

SYLVIE ASPIROT, en sa qualité de
titulaire de l'autorité parentale et de
tutrice de l'enfant Mélissa Léveillé,
et
FRANÇOIS LEVEILLÉ,
et
MELISSA LEVEILLÉ,
Partie défenderesse
et
LE DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL,
Mis-en-cause

ASSIGNATION

ORDRE est donné à FRANÇOIS
LEVEILLÉ de comparaître au greffe
de cette cour situé au 1 est, Notre-
Dame, Montréal, salle 1.100, dans les
trente (30) jours de la date de la
publication du présent avis dans le
journal Le Devoir.

Une copie de la demande en
déchéance de l'autorité parentale et
en changement de nom a été remise
au greffe à l'intention de FRANÇOIS
LEVEILLÉ.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 10 juillet 1998

RITA CADIEUX
Greffier-adjoint

La suite
des avis
se trouve
en page
B 5

Appels d'offres

Ville de Montréal

Service des travaux publics et de l'environnement

Des soumissions seront reçues, avant
14 h à la date indiquée ci-dessous, au
Service du greffe de la Ville de Mon-
tréal, 275, rue Notre-Dame Est, bureau
R-106, Montréal (Québec), H2Y 1C6,
pour:

SOUSSION 8468

Date d'ouverture: 5 août 1998

Construction d'égouts combinés, de
conduites d'eau secondaires, de bor-
dures et de pavage, là où requis, dans
le square Sir Georges-Étienne-Cartier,
est et ouest, et dans la promenade
sud du square Sir Georges-Étienne-
Cartier - Groupe 10

Cautionnement: 38 000 \$

Soumission: 101 \$

SOUSSION 8474

Date d'ouverture: 5 août 1998

Réaménagement géométrique des
carrefours: boul. de l'Acadie / boul.
Henri-Bourassa, ave du Parc / chemin
de la Côte-St-Catherine et boul. de
l'Assomption / rue Sherbrooke -
Groupe 12

Cautionnement: 25 000 \$

Soumission: 101 \$

Service des travaux publics et de l'en-
vironnement
Unité conception
700, rue St-Antoine Est, bureau 1.138
(872-3282/3281)

Les personnes intéressées peuvent se
procurer les documents relatifs à cet
appel d'offres, contre un dépôt non
remboursable au montant de 101 \$
(T.T.C.), en argent comptant ou
chèque visé à l'ordre de la Ville de
Montréal, à compter du 20 juillet 1998
en se présentant au 700, rue St-
Antoine Est, bureau 1.138.

Pour être considérée, toute soumis-
sion devra être présentée sur les for-
mulaire spécialement préparés à cet
effet dans une enveloppe clairement
identifiée fournie par la Ville à cet ef-
fet. Les soumissions reçues seront ou-
vertes publiquement, à la salle du
conseil de l'hôtel de Ville, immédia-
tement après l'expiration du délai pour
leur présentation. La Ville de Montréal
ne s'engage à accepter ni la plus basse,
ni aucune des soumissions reçues et
n'assume aucune obligation de
quelque nature que ce soit envers le
ou les soumissionnaires.

Montréal, le 20 juillet 1998.

Le greffier,
M^r Léon Laberge



APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS

Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent
obtenir de l'information sur les appels d'offres
ouverts et le résultat d'ouverture des plis
d'Hydro-Québec en composant un des numéros
de téléphone suivants:

Montréal et les environs : 840-4903
Extérieur : 1-800-324-1759

Malheureusement, on ne meurt pas toujours d'une crise cardiaque.

(Mais on vit toujours dans la crainte de la suivante.)

Mourir d'une maladie cardiaque n'est pas ce qu'il y a de plus pénible.

Y survivre est une autre histoire. Certains restent paralysés,
d'autres souffrent de dommages irréversibles au cerveau. Tous vivent dans
la peur. Depuis 1955, nous avons réduit de moitié le taux de décès dus
aux maladies cardiovasculaires et aux accidents vasculaires cérébraux.

Si seulement nous pouvions réduire d'autant la peur.

(514) 871-1551 ou 1 800 567-8563



Donnez. Nous n'avons fait que la moitié du chemin.



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DES ZONES C-3, C-4, C-5, PA-10, PB-20, RB-11, RB-12, RC-8, RC-10, RC-11, RC-12 avis public est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la ville d'Outremont, que:

1° À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 29 juin 1998 sur le premier objet de règlement 1280 intitulé «Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage», le conseil a, par l'adoption de sa résolution 981-07-32, adopté le second projet de règlement 1280 intitulé «Second projet de règlement 1280 modifiant le règlement de zonage» lors de sa séance ordinaire tenue le 6 juillet 1998;

2° Ce second projet de règlement contient 16 dispositions propres à un règlement susceptibles d'approbation référendaire qui peuvent faire l'objet d'une demande visant à ce que chacune d'elles soient soumises à l'approbation des personnes intéressées, ces dispositions ayant essentiellement pour objet:

- de modifier le plan de zonage afin de créer les zones PB-23 et RC-16 et changer les limites de la zone PB-20 afin de rendre l'emplacement de l'école existante conforme à la réglementation et de scinder la zone RC-10 en deux zones distinctes;
- de modifier la grille des usages et des normes d'implantation en ce qui a trait à la zone PB-20 afin:

1° de permettre les usages résidentiels de type habitation «pour personnes âgées»;

2° d'interdire les usages communautaires de type «espace public ouvert»;

3° d'établir le coefficient d'occupation au sol d'un bâtiment de 1 à 3;

4° d'augmenter le pourcentage maximal de couverture au sol d'un bâtiment de 40 % à 65 %;

5° d'établir la hauteur maximale d'un bâtiment à 15 mètres et de 2 à 4 niveaux;

6° supprimer les normes relatives aux marges latérales et à la cour arrière d'un bâtiment.

c) de modifier la grille des usages et normes d'implantation en ce qui a trait à la zone RB-11 afin:

1° d'augmenter le pourcentage maximal de couverture au sol pour les usages résidentiels de type habitation trifamiliale de 50 % à 65 %;

2° d'établir les marges latérales d'une habitation trifamiliale à 3,04 mètres;

3° d'établir la hauteur maximale d'une habitation bifamiliale à 9 mètres.

d) de modifier la grille des usages et normes d'implantation en ce qui a trait à la zone RC-10 afin:

1° d'interdire les usages résidentiels de type habitation «collective»;

2° d'interdire les usages communautaires de type «enseignement et santé»;

3° d'augmenter la hauteur maximale d'un bâtiment à 15 mètres.

3° Les personnes intéressées des zones susmentionnées ont le droit de signer une demande à l'effet qu'une ou plusieurs de ces dispositions soient soumises à leur approbation;

4° Pour être valide, toute demande doit être transmise à la soussignée dans les 8 jours suivant la publication du présent avis, soit au plus tard le 28 juillet 1998 à 16h30, et être signée;

a) par au moins 12 personnes dans le cas de la zone C-3;

b) par au moins 12 personnes dans le cas de la zone C-4;

c) par au moins 7 personnes dans le cas de la zone C-5;

d) par une personne dans le cas de la zone PA-10;

e) par au moins 12 personnes dans le cas de la zone PB-20;

f) par au moins 12 personnes dans le cas de la zone RB-11;

g) par 12 personnes dans le cas de la zone RB-12;

h) par au moins 12 personnes dans le cas de la zone RC-8;

i) par au moins 10 personnes dans le cas de la zone RC-10;

j) par une personne dans le cas de la zone RC-11;

k) par deux personnes dans le cas de la zone RC-12.

5° Est une personne intéressée toute personne qui, à la date d'adoption du second projet de règlement 1280, soit le 6 juillet 1998, remplit une des trois conditions suivantes:

• être domicilié(e) dans une de ces zones;

• être propriétaire d'un immeuble situé dans une de ces zones au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1);

• être occupant(e) d'un lieu d'affaires situé dans une de ces zones au sens de la même loi.

Une personne physique doit également, le 6 juillet 1998, et au moment de signer la demande, être majeure et de citoyenneté canadienne et n'être ni en curatelle, ni frappée d'une incapacité de voter au sens de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2).

Une personne morale exerce par ailleurs ses droits par l'entremise de l'un de ses membres ou administrateurs ou employés qu'elle désigne à cette fin par résolution. La personne ainsi désignée doit, le 6 juillet 1998 et au moment de signer la demande, être majeure et de citoyenneté canadienne et n'être ni en curatelle, ni frappée d'une incapacité de voter au sens de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

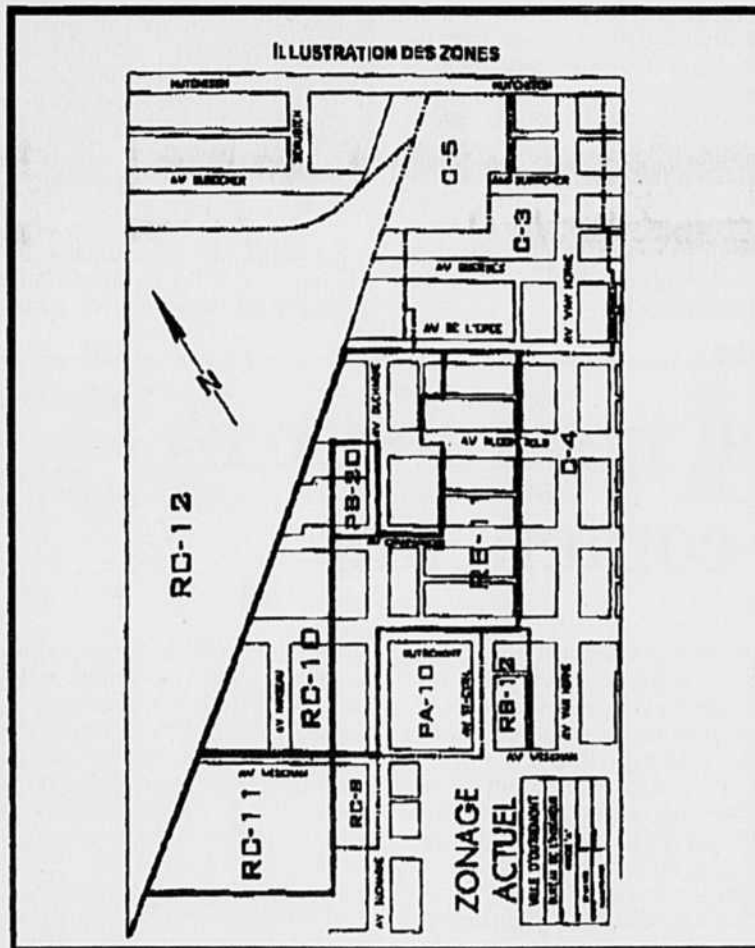
Dans le cas d'un immeuble appartenant à des copropriétaires indivis ou d'un lieu d'affaires occupé par des occupants, seul le copropriétaire ou le cooccupant désigné à cette fin par la majorité d'entre eux a droit de signer une telle demande, à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant du lieu d'affaires. Ainsi, les copropriétaires ou occupants qui sont des personnes habiles à voter d'une de ces zones peuvent désigner parmi eux, au moyen d'une procuration signée par la majorité d'entre eux, une personne n'ayant pas déjà le droit d'être inscrite de façon prioritaire sur la «liste référendaire» d'une de ces zones, à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'un lieu d'affaires.

Les personnes morales, copropriétaires et occupants qui désirent par ailleurs effectuer une première désignation ou remplacer celle qui existe, doivent transmettre la procuration ou la résolution de désignation au soussigné. Elle prend alors effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée;

6° Toutes les dispositions de ce second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter;

7° Le second projet de règlement 1280 peut être consulté au bureau de la soussignée situé à l'hôtel de ville d'Outremont, lui-même sis au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8h30 heures à 12 heures et de 13 heures à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h30 à 13 heures;

8° les zones susmentionnées sont illustrées sur le plan reproduit ci-dessous et décrites par après:



DESCRIPTION DES ZONES

Zone C-3

En partant du point situé à l'intersection de la limite est de la ville d'Outremont et la ruelle cadastrée 32-P116 754 au nord de l'avenue Van Horne vers l'ouest en suivant cette ruelle et la ruelle cadastrée 32-7-45 au nord de l'avenue Van Horne jusqu'à la ligne du centre de l'avenue Durocher, puis vers le nord jusqu'à l'extrémité nord du lot cadastré 32-7-35 (6242 avenue Durocher), puis vers l'ouest en suivant cette extrémité nord jusqu'à la ligne arrière de ce dernier lot, puis vers le nord jusqu'à l'extrémité nord du lot cadastré 33-364 (845 avenue Querbes), puis vers l'ouest en suivant l'extrémité sud du lot cadastré 33-310 (876-878 avenue Querbes) et l'extrémité sud du lot cadastré 33-293 (879-881 avenue de l'Épée) jusqu'à la ligne du centre de l'avenue de l'Épée, puis vers le sud en suivant cette ligne du centre jusqu'à la hauteur de la ruelle cadastrée 33-270 au sud de l'avenue Van Horne, puis vers l'est en suivant cette ruelle, la ligne arrière du lot cadastré 33-400 (1090 avenue Van Horne), l'extrémité sud du lot cadastré 32-7-30 (6182-6184 avenue Durocher) et la ligne arrière des lots cadastrés 32-7-13, 32-7-9-4 à 32-7-9-1 (1048-1038 et 1024 à 1002 avenue Van Horne), jusqu'à la limite est de la ville d'Outremont, puis vers le nord en suivant cette limite est de la ville d'Outremont, puis vers le nord en suivant cette limite est jusqu'à la ruelle cadastrée 32-7-54 au nord de l'avenue Van Horne.

Zone C-4

En partant du point situé sur la ligne du centre de l'avenue Rockland à la hauteur de l'extrémité nord du lot cadastré 38-295 (831 avenue Rockland) vers l'est en longeant cette extrémité nord jusqu'à la ruelle cadastrée 38-289 à l'est de l'avenue Rockland, puis vers le sud jusqu'à la ruelle 38-277 au nord de l'avenue Van Horne, puis vers l'est en suivant cette ruelle, les ruelles cadastrées 38-443, 37-42, 37-P41, 36-24-20 jusqu'à la ligne du centre de l'avenue Wiseman, puis vers le sud en suivant cette ligne du centre jusqu'à la hauteur de la ruelle cadastrée 36-348 au nord de l'avenue Van Horne, puis vers l'est en suivant cette ruelle et l'extrémité nord du lot cadastré 5324 (812-818 avenue Outremont) jusqu'à la ligne du centre de l'avenue Outremont, puis vers le nord en suivant cette ligne du centre jusqu'à la hauteur de la ruelle cadastrée 35-374 au nord de l'avenue Van Horne, puis vers l'est en suivant cette ruelle et les ruelles cadastrées 35-179, 34A-173 et 34A-291 au nord de l'avenue Van Horne jusqu'à la ligne du centre de l'avenue de l'Épée, puis vers le sud en suivant cette ligne du centre jusqu'à la hauteur de la ruelle cadastrée 34A-277 au sud de l'avenue Van Horne, puis vers l'ouest en suivant cette ruelle et les ruelles cadastrées 34A-165, 35-171, 35-358 au sud de l'avenue Van Horne jusqu'à la ligne du centre de l'avenue Outremont, puis vers le nord en suivant cette ligne du centre jusqu'à la hauteur de l'extrémité sud du lot cadastré 35-506 (798 avenue Outremont), puis vers l'ouest en suivant cette extrémité sud jusqu'à la limite ouest de ce lot, puis vers le sud en suivant la limite ouest des lots cadastrés 35-505 et 35-504 (790 avenue Outremont) jusqu'à la ruelle cadastrée 35-P503 au sud de l'avenue Van Horne, puis vers l'ouest en suivant cette ruelle et la ruelle cadastrée 36-328 au sud de l'avenue Van Horne, puis toujours vers l'ouest en suivant les extrémités sud des lots cadastrés 36-171 et 36-139 (1410 et 1440 avenue Van Horne) et les ruelles cadastrées 37-183, 37-194, 37-208 jusqu'à la ligne du centre du boulevard Dollard, puis vers le nord en suivant cette ligne du centre jusqu'à la ligne du centre de l'avenue Van Horne, puis vers l'ouest en suivant cette ligne du centre jusqu'à la hauteur de l'extrémité sud de l'avenue McEachran, puis vers le sud en suivant cette ligne du centre jusqu'à la hauteur de la ruelle cadastrée 38-P461 au sud de l'avenue Van Horne, puis vers l'ouest en suivant cette ruelle et la ruelle cadastrée 38-259 jusqu'à la ligne du centre de l'avenue Rockland, puis vers le nord en suivant cette ligne jusqu'à la hauteur de l'extrémité nord du lot cadastré 38-295 (831 avenue Rockland).

Zone C-5

En partant du point situé à l'intersection de la limite est de la ville d'Outremont et la ruelle cadastrée 32-7-54 au nord de l'avenue Van Horne vers l'ouest en passant

par cette ruelle et la ruelle Cadastre 32-7-45 au nord de l'avenue Van Horne jusqu'à la ligne du centre de l'avenue Durocher, puis vers le nord en suivant cette ligne du centre jusqu'à la hauteur de l'extrémité nord du lot cadastré 32-7-35 (6242 avenue Durocher) jusqu'à sa ligne arrière, puis vers le nord en suivant la ligne arrière des lots cadastrés 33-359 à 33-364 (852 à 845 avenue Querbes) jusqu'à l'extrémité nord du lot cadastré 33-364 (845 avenue Querbes), puis vers l'ouest en suivant cette extrémité nord et en passant par les extrémités sud des lots cadastrés 33-310 (878 avenue Querbes) et 33 293 (879-881 avenue De l'Épée) jusqu'à la ligne du centre de l'avenue De l'Épée, puis vers le nord jusqu'à la limite du chemin de fer, puis vers le sud-est en longeant cette limite jusqu'à la limite est de la ville d'Outremont, puis vers le sud jusqu'à la ruelle cadastrée 32-7-54 au nord de l'avenue Van Horne.

Zone PA-10

Constituée du Parc John F. Kennedy.

Zone PB-20

À partir du point situé à l'intersection de la ligne du centre de l'avenue Ducharme et de l'avenue Champagnier vers le nord en longeant cette dernière ligne jusqu'à la limite sud de la propriété du Canadien Pacifique vers l'est en longeant cette même limite jusqu'à la limite est du lot désigné sous le numéro 34A-P384, puis vers le sud en longeant cette même limite jusqu'à la ligne du centre de l'avenue Ducharme, puis vers l'est jusqu'au point de départ.

Zone RB-11

À partir du point situé à l'intersection de la ligne du centre de l'avenue Wiseman et de la ligne du centre de l'avenue Ducharme, vers l'est en longeant cette dernière ligne jusqu'à la ligne du centre de l'avenue Outremont, puis vers le sud en longeant cette dernière ligne jusqu'à la hauteur de la ruelle désignée sous le numéro 35-374 au nord de l'avenue Van Horne, puis vers l'est en longeant cette ruelle et les ruelles désignées sous les numéros 35-179, 34A-173 et 34A-291 au nord de l'avenue Van Horne jusqu'à la ligne du centre de l'avenue De l'Épée, puis vers le nord en longeant cette ligne du centre jusqu'à la hauteur de la limite nord du lot désigné sous le numéro 34A-308, puis vers l'ouest en longeant cette limite nord jusqu'à la ruelle désignée sous le numéro 34A-301 à l'ouest de l'avenue De l'Épée, puis vers le nord en longeant cette ruelle jusqu'à la ruelle désignée sous le numéro 34A-311 au sud de l'avenue Ducharme, puis vers l'ouest jusqu'à la ligne du centre de l'avenue Bloomfield, puis vers le sud en longeant cette ligne jusqu'à la hauteur de la ruelle désignée sous les numéros 34A-182, 34A-P174, 35-P180 et 35-188-1 puis vers l'ouest en longeant cette dernière ruelle jusqu'à la ligne du centre de l'avenue Champagnier, puis vers le nord en longeant cette ligne du centre jusqu'à la hauteur de la ruelle désignée sous le numéro 35-410 au nord de l'avenue Ducharme, puis vers l'ouest en longeant cette ruelle et les ruelles désignées sous les numéros 35-675 et 36-51-20 au nord de l'avenue Ducharme jusqu'à la ligne du centre de l'avenue Wiseman, puis vers le sud en longeant cette ligne du centre jusqu'au point de départ.

Zone RB-12

En partant du point situé sur la ligne du centre de l'avenue Rockland à la hauteur de l'extrémité nord du lot cadastré 38-295 (831 avenue Rockland) vers l'est en longeant cette extrémité nord jusqu'à la ruelle cadastrée 38-289 à l'est de l'avenue Rockland, puis vers le sud jusqu'à la ruelle 38-277 au nord de l'avenue Van Horne, puis vers l'est en suivant cette ruelle, les ruelles cadastrées 38-443, 37-42, 37-P41, 36-24-20 jusqu'à la ligne du centre de l'avenue Wiseman, puis vers le sud en suivant cette ligne du centre jusqu'à la hauteur de la ruelle cadastrée 36-348 au nord de l'avenue Van Horne, puis vers l'est en suivant cette ruelle et l'extrémité nord du lot cadastré 5324 (812-818 avenue Outremont) jusqu'à la ligne du centre de l'avenue Outremont, puis vers le nord en suivant cette ligne du centre jusqu'à la hauteur de la ruelle cadastrée 35-374 au nord de l'avenue Van Horne, puis vers l'est en suivant cette ruelle et les ruelles cadastrées 35-179, 34A-173 et 34A-291 au nord de l'avenue Van Horne jusqu'à la ligne du centre de l'avenue de l'Épée, puis vers le sud en suivant cette ligne du centre jusqu'à la hauteur de la ruelle cadastrée 34A-277 au sud de l'avenue Van Horne, puis vers l'ouest en suivant cette ruelle et les ruelles cadastrées 34A-165, 35-171, 35-358 au sud de l'avenue Van Horne jusqu'à la ligne du centre de l'avenue Outremont, puis vers le nord en suivant cette ligne du centre jusqu'à la hauteur de l'extrémité sud du lot cadastré 35-506 (798 avenue Outremont), puis vers l'ouest en suivant cette extrémité sud jusqu'à la limite ouest de ce lot, puis vers le sud en suivant la limite ouest des lots cadastrés 35-505 et 35-504 (790 avenue Outremont) jusqu'à la ruelle cadastrée 35-P503 au sud de l'avenue Van Horne, puis vers l'ouest en suivant cette ruelle et la ruelle cadastrée 36-328 au sud de l'avenue Van Horne, puis toujours vers l'ouest en suivant les extrémités sud des lots cadastrés 36-171 et 36-139 (1410 et 1440 avenue Van Horne) et les ruelles cadastrées 37-183, 37-194, 37-208 jusqu'à la ligne du centre du boulevard Dollard, puis vers le nord en suivant cette ligne du centre jusqu'à la ligne du centre de l'avenue Van Horne, puis vers l'ouest en suivant cette ligne du centre jusqu'à la hauteur de l'extrémité sud de l'avenue McEachran, puis vers le sud en suivant cette ligne du centre jusqu'à la hauteur de la ruelle cadastrée 38-P461 au sud de l'avenue Van Horne, puis vers l'ouest en suivant cette ruelle et la ruelle cadastrée 38-259 jusqu'à la ligne du centre de l'avenue Rockland, puis vers le sud en suivant cette ligne jusqu'au point de départ soit à la hauteur de l'extrémité nord du lot cadastré 38-295 (831, avenue Rockland).

Zone RC-8

Constituée de la propriété portant le numéro civique 1421, avenue Ducharme ainsi que des lots cadastrés 36-25-3 à 36-25-7 (stationnement en façade des ateliers municipaux);

Zone RC-10

À partir du point situé à l'intersection de la ligne du centre de l'avenue Wiseman et de la ruelle désignée sous le numéro 36-51-20 au nord de l'avenue Ducharme, puis vers l'est en longeant cette ruelle et les ruelles désignées sous les numéros 35-675 et 35-410 au nord de l'avenue Ducharme, jusqu'à la ligne du centre de l'avenue Champagnier, puis vers le nord en longeant cette ligne du centre jusqu'à la limite sud de la propriété du Canadien Pacifique, ensuite vers l'ouest en longeant cette même limite jusqu'à l'intersection de la ligne du centre de l'avenue Wiseman, puis vers le sud en longeant cette ligne du centre jusqu'au prolongement de la limite nord de la propriété portant le numéro civique soixante-quinze de l'avenue Manseau, puis vers l'est en longeant cette limite jusqu'à la limite est de cette propriété, puis vers le sud en longeant cette même limite est jusqu'à la ligne du centre de l'avenue Manseau, puis vers l'ouest en longeant la ligne du centre de l'avenue Manseau jusqu'à l'intersection de la ligne du centre de l'avenue Wiseman, puis vers le sud jusqu'au point de départ.

Zone RC-11

Constituée des ateliers municipaux

Zone RC-12

Constituée de la cour de triage du Canadien Pacifique

LE DEVOIR

LE MONDE

LETTRE DE PÉKIN

En arrière, marche!

S sept heures du matin, devant la vieille gare de Pékin. C'est la cohue quotidienne de l'heure de pointe matinale. De la station de métro sortent des foules compactes en route pour le travail. Des voyageurs affalés sur leurs ballots attendent leur train ou, récemment débarqués de la campagne, reprennent leur souffle avant de se lancer à la recherche d'un gagne-pain dans la ville. Les employés de bureau, serviette d'une main, téléphone portable de l'autre, se donnent des airs importants et pressés. Une jeune femme bien mise se hâte elle aussi vers le boulot, mais à reculons.

Sans même regarder par-dessus son épaule, elle recule à grandes enjambées, rasant les murs. Elle va d'un pas décidé, résolument de l'arrière. C'est la nouvelle mode qui fait fureur à Shanghai et qui vient de gagner Pékin. La marche arrière est, paraît-il, un exercice bien supérieur à la marche avant. Elle fait travailler tous les muscles des jambes, les lombaires et les dorsaux, stimule la digestion, facilite le transit et libère l'imagination.

Les Chinois sont des mordus des exercices physiques en tout genre, pratiqués si possible à la pointe du jour. Les plus âgés sont les plus enthousiastes. Dès cinq heures du matin, à l'heure où blanchit la campagne, comme disait le poète, ils investissent les parcs et les allées. En groupes ou en solo, sous les ordres d'un professeur ou au gré de leur fantaisie, ils exécutent les mouvements de *taijiquan*, de *qigong* et d'autres variations de *wushu*, terme qui désigne l'ensemble des arts martiaux chinois. Les figures portent des noms évocateurs: «la grue blanche déployant ses ailes», «le brosseage de la crinière du cheval», «l'oiseau attrapé par la queue»...

Aux traditionnelles thérapies du souffle, boxe des ombres, gymnastiques de santé synchronisées ou individuelles, s'ajoutent d'autres techniques cocasses mises au point par des maîtres en gymnastique thérapeutique et aux vertus curatives incertaines. L'une consiste à marcher les bras en croix au pas de l'oie, une autre à hurler en rythme le nombre magique 3 396 815, une autre encore à se frapper la tête ou la poitrine à la manière de Tarzan. Mais le dernier cri, c'est la marche arrière, qui ne nécessite aucun accessoire particulier, ni aptitude physique spéciale. On peut la pratiquer seul ou à deux, à la ville ou à la campagne, au bureau ou à la maison. Le plus sûr est quand même de s'y mettre à deux, côte à côte, l'un regardant dans le sens de la marche.

Le lever du jour est aussi un moment privilégié pour s'adonner à la musique et au chant en plein air. Dans les parcs, à côté des gymnastes, on rencontre les musiciens d'instruments traditionnels chinois qui font leurs gammes. Des amateurs d'opéra chinois font leurs vocalises, couvertes par les trilles des oiseaux chanteurs en cage qu'on a amenés prendre l'air. Le spectacle des parcs au petit matin à Pékin vaut bien qu'on se lève tôt de temps à autre.

Après la gymnastique de l'aurore, rien de mieux que la danse du crépuscule pour se maintenir dans une forme éblouissante jusqu'à un âge vénérable. A Pékin, il y a près de 100 000 adeptes du *yang ge*, la «danse des jeunes pousses». Cela se pratique à la tombée du jour, au son des tambours et en costumes baroques. Qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il gèle à pierre fendre ou qu'il fasse une chaleur écrasante, les danseurs sont ponctuels à leur rendez-vous du soir, par groupes d'une trentaine de personnes, hommes et femmes, jeunes et surtout moins jeunes, dans tous les quartiers de la ville.

Durant une heure, le tambour donne la cadence, lente et monocorde. Un homme en longue tunique blanche, barbe postiche, mène la danse. Les danseurs, maillés et vêtus de couleurs vives, exécutent des mouvements chaloupés, agitent des éventails et des foulards, tapent du pied, font encore trois petits tours et puis s'en vont. Les figures sont censées représenter des gestes des campagnes: semer, récolter, mouler le grain, transporter de l'eau. Rien de très acrobatique dans la «danse des jeunes pousses», mais il paraît que c'est tonifiant et bon pour les artères.

«La danse des jeunes pousses» est apparue à l'origine dans les campagnes pour célébrer les moissons. Elle a été introduite dans les villes de Chine du Nord par les soldats de l'Armée populaire de libération durant la Deuxième Guerre mondiale. Elle s'est pratiquée jusqu'au début des années cinquante avant d'être mise à l'index comme un passe-temps frivole et incompatible avec l'ardeur révolutionnaire exigée de tous. Depuis quelques années, elle connaît un regain de popularité à Pékin, ce qui ne va pas sans créer des frictions avec les non-adeptes.

Le tambour fait un vacarme de tous les diables et les autorités municipales enregistrent constamment des plaintes pour tapage — presque — nocturne. La mairie de Pékin a dû établir des règles, assigner aux danseurs des lieux où se produire et fixer des limites de temps à leurs évolutions.

Mais ils ont vu neiger, les adeptes de la «danse des jeunes pousses». La plupart dans la soixantaine et même bien au delà, ils ne se laissent pas facilement démonter par les remontrances et les reproches. Il y a deux ans, la polémique s'est enflammée. La télévision locale a pris parti dans le débat en proposant que la «danse des jeunes pousses» soit interdite. Les danseurs ont tenu bon et ce sont eux qui ont eu le dernier mot.

Enterrement de roi

Soroka (AFP) — Le «roi des tsi-ganes» moldaves, Mircea Ciurari, a été enterré hier avec son fax, son ordinateur, son portable et sa vodka préférée en présence de 15 000 des siens venus d'Europe et de toutes les ex-républiques soviétiques.

M. Ciurari est décédé il y a deux semaines du diabète à Soroka (200 km au nord de Chisinau), la «capitale» des tsi-ganes moldaves où il a été enterré hier.

Ces deux semaines ont été mises à profit pour préparer le caveau en marbre, creusé de niches pour accueillir les boissons favorites du «roi», en particulier sa marque préférée de vodka finlandaise.

Une cheminée a été aménagée à l'intérieur du caveau car le «roi» aimait les soirées au coin du feu. Sur une table, ont été posés les objets de sa vie quotidienne: fax, ordinateur, téléphone portable et télévision couleur.

La conservation de son cadavre pendant ces deux semaines a nécessité une tonne de glace par jour. Le cercueil de cet homme d'affaires prospère qui vendait des tapis est venu spécialement d'Italie et a coûté 14 000 dollars. Après l'enterrement, sa tombe a été recouverte de béton afin qu'elle demeure inviolable.



Sylviane Tramier

La tension est vive dans les Balkans à propos du Kosovo

Belgrade accuse Tirana d'ingérence

LJUBOMIR MILASIN
AGENCE FRANCE-PRESSE

Pristina — La Yougoslavie et l'Albanie se sont accusées mutuellement hier de violation de souveraineté, après des combats entre séparatistes albanais du Kosovo et forces yougoslaves sur la frontière avec l'Albanie qui ont fait en deux jours au moins 110 morts.

Dans un compte-rendu de ces affrontements, les plus meurtriers depuis le début de la crise au Kosovo fin février, la télévision d'Etat serbe a affirmé que quelque 300 militaires de l'armée d'Albanie se trouvaient au Kosovo, une assertion immédiatement rejetée par Tirana.

Au moins 110 séparatistes albanais ont été tués samedi et hier lors d'une série d'affrontements entre des unités de garde-frontières de l'armée yougoslave et des groupes armés qui tentaient d'entrer au Kosovo depuis l'Albanie, ont déclaré à l'AFP des sources bien informées à Pristina, chef-lieu de la province.

Ces incursions ont eu lieu dans le secteur de Djeravica, une zone montagneuse du sud-ouest du Kosovo qui est en ce moment le principal couloir par lequel l'Armée de libération du Kosovo (UCK) achemine hommes, armes et équipements en territoire yougoslave.

L'UCK combat pour l'indépendance du Kosovo, province du sud de la Serbie peuplée à 90 pour cent d'Albanais. La plus grave des tentatives d'incursion, samedi, a fait au moins 90 morts, selon les sources à Pristina.

L'armée avait donné samedi un bilan d'environ 30 morts albanais et un caporal yougoslave grièvement blessé. Elle a précisé qu'un millier de séparatistes étaient impliqués dans cette incursion, la plus massive jamais enregistrée.

Au moins 20 autres séparatistes ont été tués dans la nuit de samedi à hier lors de nouvelles incursions impliquant plusieurs centaines d'hommes, selon les sources à Pristina.

Ces chiffres portent à plus de 460 morts le bilan des affrontements au Kosovo depuis fin février. Pendant cette période, des dizaines de milliers de personnes ont dû quitter leurs foyers.

Le gouvernement albanais a sévèrement condamné les opérations de l'armée yougoslave, lors desquelles des obus sont tombés samedi en territoire albanais, selon Tirana.

«Les opérations serbes de samedi sont une provocation et une menace pour l'intégrité et la souveraineté de notre pays, et elles visent à impliquer l'Albanie dans un conflit régional très dangereux», a déclaré le gouvernement.

Il a appelé la communauté internationale à «arrêter par tous les moyens l'agression fasciste que Belgrade mène contre la population albanaise au Kosovo».

Belgrade a répliqué sur le même ton, dans une note de protestation à l'ambassade d'Albanie. «Le gouvernement albanais est bienveillant envers les activités terroristes et les graves violations des frontières d'Etat» commises par les séparatistes du Kosovo, et «il ne prend aucune mesure pour les prévenir», a affirmé le ministère yougoslave des Affaires étrangères.

L'Albanie «manque ainsi grossièrement à ses engagements internationaux et au principe du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale» d'un autre pays, selon le ministère yougoslave.

Hier soir, Belgrade a encore augmenté le niveau de ses attaques. La télévision d'Etat serbe RTS 1 a affirmé qu'environ 300 militaires de l'armée de la république d'Albanie se trouvaient au Kosovo, en assurant se fonder sur «des déclarations de membres de l'UCK capturés».

La télévision serbe a aussi déclaré que les centaines de séparatistes albanais du Kosovo impliqués dans les incursions «étaient arrivés en Albanie par le port de Durres et étaient ensuite allés à Tirana, où avait été préparée leur intrusion sur le territoire du Kosovo».

Belgrade accuse régulièrement l'Albanie de tolérer les activités de l'UCK sur son territoire. A Tirana, le vice-ministre albanais de la défense, Ilir Boçka, a rejeté ces accusations en bloc.

«L'armée albanaise n'est impliquée dans aucune action en dehors des frontières albanaises», a déclaré le vice-ministre à l'AFP. En revanche, «elle est complètement engagée pour défendre ses frontières et son territoire contre les attaques et les menaces serbes», a-t-il souligné.

Par ailleurs, la police serbe a repris dimanche à l'UCK le contrôle d'Orahovac, une ville du sud-ouest du Kosovo, selon les autorités locales serbes. Les combattants de l'UCK étaient entrés vendredi dans cette ville d'environ 15 000 habitants à forte majorité albanaise.

ALGÉRIE

Attaque d'une caserne militaire

AGENCE FRANCE-PRESSE

Alger — Un groupe armé islamiste a tué plus d'une quinzaine de soldats, samedi, lors de l'attaque nocturne d'une caserne dans le sud-ouest algérien, a rapporté hier le quotidien *El Acil*, portant le bilan des violences à plus de 50 morts en trois jours, selon divers bilans.

Un groupe armé islamiste a «lâchement» assassiné onze personnes dans la nuit de samedi à hier à Rebaia, dans la région de Médéa (80 km au sud d'Alger), selon les services de sécurité.

Ce nouveau massacre porte à au moins 34 le nombre de civils tués en trois jours, selon des bilans officiels et rapportés par la presse.

Le bilan d'un massacre à l'arme blanche commis dans le village de Sidi Ouadah, près de Tiaret (ouest) dans la nuit de mercredi à jeudi s'établit en effet à 21 morts, selon le quotidien *La Tribune*, citant des sources hospitalières. Un bilan officiel avait fait état de 13 morts.

Selon *La Tribune*, trois familles du douar, revenant d'un mariage, ont été égorgées dans cette zone isolée par le GIA pour ses maquis et ses déplacements. Un bébé de six mois a été «atrocément mutilé» et un adolescent laissé pour mort «la tête à moitié tranchée».

Deux personnes blessées vendredi dans un attentat à la bombe sur une plage d'Alger sont aussi décédées, a rapporté *El Acil*, citant des sources médicales.

Trois personnes avaient été grièvement atteintes par l'explosion de l'engin, dissimulé sous le sable, à Raïs Hamidou (banlieue ouest). Deux autres personnes avaient été blessées pratiquement au même moment lors d'un autre attentat sur une plage de la région de Tipaza (60 km à l'ouest d'Alger).

Il s'agit des premiers attentats aveugles sur des plages. Ces deux explosions laissent planer la menace de nouveaux attentats destinés à semer la terreur sur les plages, prises d'assaut par les vacanciers en cette période estivale.

Selon *El Acil*, un groupe armé islamiste a attaqué samedi une caserne à Attafat dans la commune de Sidi Abdelkader, dans les montagnes de Chlef (200 km au sud-ouest d'Alger), près des redoutables monts de l'Ouarsenis.

Un nombre indéterminé d'assaillants ont jeté des engins explosifs dans la caserne avant d'ouvrir le feu sur les soldats, précise le journal. Trois agresseurs ont été tués dans un court accrochage, alors que leurs complices ont réussi à prendre la fuite.

Les forces de sécurité ont ensuite engagé une opération de recherches utilisant notamment des hélicoptères, indique encore le journal qui attribue l'attaque à la phalange Al-ahouel (la terreur) du Groupe Islamique Armé (GIA), connue pour mener des opérations dans l'Ouarsenis.



Le ministre israélien de la Défense Yitzhak Mordechai et le négociateur palestinien Mahmoud Abbas se sont rencontrés hier à Tel Aviv.

Israéliens et Palestiniens discutent

AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — Un attentat à la voiture piégée a été évité de justesse hier à Jérusalem-ouest, quelques heures avant une première rencontre israélo-palestinienne en deux mois.

Le premier ministre Benjamin Nétanyahou a tiré argument de cet incident pour réitérer ses exigences sécuritaires à l'Autorité palestinienne, qui a, quant à elle, condamné la tentative d'attentat.

Toutefois, le ministre israélien de la Défense Yitzhak Mordechai et le numéro deux de l'O.L.P. Mahmoud Abbas (Abou Mazen), ont annoncé hier la poursuite de leurs contacts à haut niveau, à l'issue d'un entretien à Tel-Aviv.

«Nous avons discuté de toutes les questions en suspens (bien en suspens)

et nous continuerons à le faire, dans l'espoir que de nouvelles idées permettront de trouver des solutions» au blocage du processus de paix, a déclaré Abou Mazen aux journalistes.

La police israélienne a découvert une camionnette palestinienne contenant 600 litres de produits explosifs et inflammables, trois bombes de gaz et plusieurs dizaines de kilos de clous, ce qui permit d'accroître le pouvoir létal d'une explosion.

La fourgonnette a pris feu prématurément, pour une raison inconnue, rue de Jaffa, une artère commerçante du centre-ville, ce qui a alerté la police.

Le conducteur, un Palestinien de 30 ans, a été grièvement brûlé. Selon la police, il s'agit de Jalal Roumanah, un habitant du camp de réfugiés d'Al-Amari près de Ramallah en Cisjordanie.

M. Roumanah avait été condamné par Israël à 20 mois de prison en 1990 pour appartenance au Mouvement de la résistance islamique (Hamas), une formation intégriste qui a revendiqué plusieurs attentats anti-israéliens ces dernières années.

La tentative d'attentat apporte de l'eau au moulin de M. Nétanyahou, qui n'a de cesse d'accuser l'Autorité palestinienne de ne pas lutter avec suffisamment de détermination contre l'appareil militaire clandestin des intégristes.

M. Nétanyahou utilise cet argument pour justifier son refus de la proposition américaine d'une évacuation par les troupes d'occupation de 13,1 % de la Cisjordanie.

«C'était une tentative très sérieuse. Cela ne fait que renforcer notre insistance sur la sécurité», a déclaré M. Nétanyahou lors d'une conférence de presse.

La création d'un tribunal pour juger les crimes internationaux

Vers la prévention des conflits par la dissuasion judiciaire

CLAIRE TRÉAN
LE MONDE

Rome — La critique est facile, il suffit de quelques exemples: la Cour pénale internationale n'aurait pas pu juger Pol Pot, car le Cambodge, Etat du criminel et Etat où les crimes ont été commis, n'aurait pas été signataire du traité et que la juridiction de la Cour n'aurait donc pas pu s'appliquer (article 12). Même chose pour Saddam Hussein lorsqu'il gaza le village kurde d'Alabja. Slobodan Milosevic ne pourrait être poursuivi pour la destruction des villages du Kosovo si la Yougoslavie n'avait pas signé le traité, ni même si elle l'avait signé mais en déclarant ne pas reconnaître la compétence de la Cour internationale pour les crimes de guerre, comme la possibilité lui en est donnée (article 111 bis). Il se trouve que Milosevic doit compter avec le tribunal de La Haye pour l'ex-Yougoslavie, créé celui-là par le Conseil de sécurité de l'ONU et, de ce fait, autrement plus puissant dans son champ limité des Balkans que ne le sera, pendant longtemps, la future Cour pénale internationale.

Le défaut le plus grave du texte adopté vendredi 17 juillet à Rome est cet article 111 bis qui permet aux Etats signataires, pendant une période transitoire au terme de laquelle nul ne sait ce qu'il adviendra, de refuser la compétence de la Cour pour les crimes de guerre. C'est la première fois

des ONG toute la portée du texte relative aux droits des victimes. Ils ont fait en sorte, intelligemment, que les militaires français et leurs homologues étrangers puissent trouver dans le texte de quoi calmer leurs craintes: contre le risque de poursuites abusives par le procureur, ils ont inventé la chambre préliminaire des juges qui contrôlent ses prérogatives. Ils ont activement travaillé à la rédaction des articles concernant la «complémentarité», c'est-à-dire la primauté des juridictions nationales sur celles de la Cour internationale (un criminel présumé ne relève de la Cour que lorsqu'il est avéré que son propre pays n'est pas en mesure ou n'a pas la volonté de le juger).

Bref, l'article 111 bis est non seulement nuisible mais il n'était même pas nécessaire pour rassurer les militaires français. Le message qu'il véhicule, à savoir que la guerre c'est la guerre et qu'on n'a pas à regarder de trop près, n'était pas forcément celui qu'attendaient de la France des Etats dits «non vertueux» sur le plan de la démocratie, notamment certains Etats africains.

Ce projet de tribunal international engendrait par nature une dialectique entre la morale et la politique. Sur ce terrain où le Conseil de sécurité de l'ONU avait à défendre ses prérogatives et à faire comprendre que la Cour, malgré tout, aurait besoin de lui le cas échéant, la France a été beaucoup moins dogmatique que les Etats-Unis. Ils refusaient toute initiative autonome

au procureur. La France a admis que la justice supposait plus d'indépendance. Elle n'a pas cherché à garantir au Conseil de sécurité plus que la possibilité de demander à la Cour de suspendre des poursuites, dès lors que celles-ci compromettent une opération de maintien ou de rétablissement de la paix.

Les Américains n'envisageaient en fait de tribunal international que sous leur contrôle, comme un nouvel instrument de coercition à ajouter aux sanctions économiques et au pouvoir d'intervention militaire. A l'opposé, les «Etats-pilotes», ou certains d'entre eux, prénaient une justice pure, totalement indépendante, qui s'imposerait par sa crédibilité. C'était sans doute rêver d'un monde plus évolué qu'il n'est et dans lequel la seule instance disposant d'un pouvoir international contraignant est le Conseil de sécurité.

Il est frappant que la grande majorité des Etats africains ait penché du côté des «Etats-pilotes» sur ce point. Comme si ce continent, qui a subi les pires traumatismes ces dernières années sans qu'on intervienne pour y mettre un terme, ayant perdu toute confiance dans les mécanismes militaires du «maintien de la paix» de l'ONU, mettait aujourd'hui ses espoirs dans quelque chose de plus juste.

Ce qui s'est construit à Rome n'est certes pas encore, loin de là, un instrument de prévention des conflits par la dissuasion judiciaire. Mais c'est un début.

É D I T O R I A L

Un début de justice

Lise Bissonnette

Insatisfaisant et faible, le compromis atteint vendredi par la Conférence de Rome qui cherchait depuis cinq semaines un accord sur la création d'une Cour criminelle internationale et permanente est préférable à l'impasse. Il y a près d'un demi-siècle que l'idée d'un tel tribunal va se renforçant et la résistance des États-Unis, qui ont refusé le consensus à cause d'éphémères calculs politiques internes, finira par s'émousser et permettre de nouveaux progrès.

C'est dès l'après-guerre, en s'inspirant des principes et de la pratique des procès de Nuremberg, que la Commission du droit international des Nations unies a esquissé les statuts d'un tribunal permanent pour juger des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide mais il fut impossible, dans le climat de méfiance de la guerre froide, de donner suite au projet. La même Commission l'a repris en 1994, en s'appuyant sur une nouvelle coopération entre puissances, qui venait de permettre la création de tribunaux internationaux ad hoc pour les crimes commis dans l'ancienne Yougoslavie puis au Rwanda, à la demande du Conseil de sécurité des Nations unies. Mais dès que le projet s'est ainsi élargi, il a cessé de faire aisément consensus. Le procureur du futur tribunal pourrait-il agir en toute indépendance ou devrait-il obtenir un feu vert du Conseil de sécurité sinon une requête expresse de ce Conseil où siègent des puissances — comme la Chine ou la Russie — qui pourraient bloquer toute poursuite les concernant? Au delà de la définition classique du génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, fallait-il élargir les agressions jusqu'à inclure l'esclavage, les crimes sexuels, l'utilisation des armes chimiques ou biologiques? Le tribunal aurait-il compétence automatique et universelle et pourrait-il poursuivre des ressortissants d'un État qui aurait refusé d'en signer le traité? Où s'arrêterait la compétence des tribunaux nationaux et où commencerait celle du tribunal international? Les désaccords étaient multiples et expliquent les raisons de l'adoption des statuts, vendredi, par «consensus», c'est-à-dire avec des absences notoires.

La France, dont les forces militaires ont longtemps boudé le tribunal sur les crimes commis en ex-Yougoslavie, s'est ralliée en extrême. Mais les États-Unis, où les groupes conservateurs ont vite fait de peindre le tribunal international comme une tentative des gauchistes de la planète pour arriver un jour à mettre des militaires américains en accusation, n'ont pu s'y résoudre. Le scénario propagé par le sénateur républicain Jesse Helms est tout à fait saugrenu, à la lumière des statuts négociés à Rome, mais il a néanmoins trouvé preneur chez une partie de l'opinion américaine, toujours méfiante à l'égard de l'ONU. Malgré de nombreuses concessions dont l'une permettait aux États de se soustraire à la compétence de la Cour pour certains crimes de guerre et pour une période de sept ans, les États-Unis ont refusé le compromis et continué à réclamer des limites majeures à l'indépendance du futur procureur.

Mais sauf des «grands» et quelques dictatures, la majorité des 160 délégations présentes à Rome accueille le futur tribunal avec enthousiasme. Le Canada, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, par exemple, ont travaillé à sa création de concert avec nombre d'organisations vouées à la défense des droits de la personne qui voient dans la future CCI une importante force de dissuasion contre les exactions et les abus des pouvoirs musclés et de leurs armées. Les premiers et encore timides succès du tribunal international sur les crimes commis en ex-Yougoslavie nourrissent ce début d'optimisme mais il apparaît, à bien des égards, démesuré. Les États

les plus délinquants jouissent souvent de puissantes complicités, notamment chez leurs fournisseurs d'armes dont les plus actifs siègent au Conseil de sécurité, les moyens d'enquête du futur tribunal sont d'autant plus limités qu'ils requièrent la coopération de l'État présumé fautif, et la recevabilité des plaintes est étroitement balisée. Il est un brin naïf de croire que des brutes refréneront leurs instincts de torture ou de meurtre à cause de la lointaine menace que sera, malgré toute sa bonne volonté, la Cour criminelle internationale. Son plus grand mérite sera d'abord d'exister, d'amener les États signataires à s'engager un peu moins théoriquement à l'égard des droits humains, et de renforcer ainsi le consensus contre ces horreurs.

Le zèle qu'ont déployé de nombreux pays pour qu'aboutisse enfin le projet de création de la CCI met paradoxalement en lumière la passivité de la communauté internationale en matière de prévention des crimes de guerre, de génocide, d'agression. Comme on l'a vu de l'Amérique latine à l'Afrique, seule la démocratisation des nations a mis fin aux abus, aux exactions contre les populations civiles, aux meurtres politiques, à l'écrasement violent des minorités et des dissidences. L'impunité la plus scandaleuse, dès lors, n'est pas celle que l'on a consentie aux dictateurs et à leurs caporaux en les laissant filer faute de tribunal international pour les juger, mais celle qu'on leur garantit au moment même où ils font régner la terreur. L'exemple récent le plus sordide est celui de l'Indonésie et de son ex-président Suharto, que la communauté internationale vient tout juste de lâcher

pour des raisons de crise économique et non de morale, alors qu'il avait sur la conscience le génocide avéré du tiers de la population du Timor oriental, perpétré au vu et au su de ses alliés commerciaux durant plus d'une vingtaine d'années. En regard de la chaude amitié intéressée que le premier ministre canadien, M. Chrétien, offrait à un tel tueur (au moins 200 000 morts sous son règne et sous ses ordres), l'agitation parallèle de notre ministre des Affaires étrangères pour la création d'une Cour criminelle internationale donne à notre diplomatie l'allure d'un cynique calcul.

La mondialisation de la justice, qui semble se greffer naturellement à la mondialisation économique, ne sera crédible que si les nations réussissent aussi à introduire quelque moralité dans les règles du commerce international, celles-là mêmes qui ont assuré longue vie aux tyrans des pays les mieux dotés — l'Indonésie, l'Afrique du Sud, le Zaïre — pour ne rappeler que des cas récents. Or le Canada, en compagnie de plusieurs pays amis qui se disent comme lui «avancés», promet activement aujourd'hui son droit de commercer avec des oppresseurs sans égard à leurs pires délits. Nul doute, dès lors, que l'arrivée d'une Cour criminelle internationale le réjouit, car elle le dédouane: le tribunal mettra plein feu sur les exactions, après le fait, tandis que leurs causes le plus souvent vénales resteront dans l'ombre.

Les nombreuses organisations humanitaires qui ont poussé à la création de la CCI connaissent à fond ces mécanismes. Après la conférence de Rome dont les résultats, même mitigés, sont dus à leurs efforts, elles voudront susciter des forums tout aussi importants pour forcer l'apparition de ces questions morales à l'ordre du jour des vertueux pays qui font tout pour éloigner l'idée de leur propre complicité.

L E T T R E S

Le «moton»

J'ai le «moton» des fois. Le moton de rage et d'envie qui me serre la gorge quand je m'adresse aux distributrices à sous. Celles qui nous disent combien on vaut, combien ce qu'on fait de notre peau vaut, combien notre moton est trop petit. Je vis bien, je fais plutôt ce que j'aime et j'aime plutôt ce que je fais. Je prends même des vacances, et je paie toujours mon loyer. Depuis longtemps déjà, depuis que je ne vis plus chez maman, que je suis sévère, que je ne m'abreuve plus à la mamelle monétaire; 10 ans, ça fait. Dix ans remplis d'études et de boulots divers, d'un chapelet de petits contrats cousus au point zigzag. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui le travail autonome, une espèce qui bourgeoine de plus en plus, je ne m'entendrai pas là-dessus. Je n'ai pas tant de désirs, la plupart sont comblés. Seulement, il y en a un qui persiste, auquel je ne trouve pas d'issue.

Je m'adresse à tous pour solliciter une réponse, voire une solution. A tous les économistes, à tous les accordeurs de crédit, à tout un chacun.

Les prêteurs du prêt m'ont déjà refusé la bénédiction, et les apôtres du crédit m'ont évincée sans équivoque. Voilà: je veux m'acheter une maison. Comme plusieurs autres, je n'ai pas d'emploi stable, d'où pas de salaire annuel fixe, et la signature de mes parents ne se monnaie pas non plus, à ce qu'il paraît. On me répond que

c'est comme ça; c'est toujours comme ça les règlements, ça évite d'avoir à discuter. Ces 10 ans de loyers toujours payés, ça ne vaut rien comme garantie? Je paierais rubis sur l'ongle à un illustre étranger, qui gagne son dû par mon abri, alors que si c'était à moi, je m'esquiverais comme ça, je négligerais mon bien? Qu'est-ce que c'est que ça. Je ferais pénitence sur un joli paquet de mes petits luxes pour amasser un «cashdown», pour ensuite négliger de payer une hypothèque équivalente à ce que j'ai toujours eu à débours pour mon loyer? Qu'est-ce que c'est que ça. L'économie est une science obscure dans la pénombre de laquelle il ne m'intéresse pas de circuler. Cependant, pour une fois, j'aimerais bien qu'on m'explique, même si c'est long et compliqué. Je saurais au moins à qui ça profite. Je pourrais cracher le moton sur quelqu'un.

Marika Nelson
Montréal, 16 juillet 1998

Prosperité pour tous, pourquoi pas?

Dans *Le Devoir* du 15 juin dernier, Solange Lefebvre termine son article sur la pauvreté en posant la question des questions, toujours pertinente: comment assurer la prospérité pour tous? Dans le monde de l'industrie on connaît la réponse, car c'est là qu'on peut économiser l'énergie humaine,

tout en augmentant la production.

Un jour, on pourra garantir la distribution autrement qu'en taxant la consommation et on ne comptera plus sur les catastrophes naturelles ou les industries de guerre, comme certains médias, pour ranimer l'économie.

Lors des premières décennies de la révolution industrielle, les travailleurs se révoltèrent contre les inventions qui menaçaient leurs emplois. Ce fut le cas lors de l'invention de la machine à coudre, et combien de fois cette situation s'est-elle répétée depuis 150 ans? De nos jours, on ne s'attaque plus au progrès directement mais on ne sait plus où se jeter pour créer des emplois, même inutiles, comme les casinos ou les industries du tabac.

Des politiciens ex-ministres sauraient bien quoi faire maintenant qu'ils sont à la retraite, ils savent ce que les gouvernements ont fait pour la guerre et ils demandent que l'expérience monétaire d'alors soit renouvelée pour la paix (Paul Hellyer). Mieux vaut tard que jamais. Et lorsque des économistes nouvelle vague doivent à leur tour s'appuyer sur le passé pour réclamer des réformes dans le même sens, n'allons trouver que des publications enchaînées par la puissance du siècle, le cartel bancaire — de sorte que des interventions de valeur comme celles de Yves Michaud et Bernard Elie, s'éteignent dans la nouvelle noirceur? Adrien Gingras
Brossard, 12 juillet 1998

UN NOUVEAU SANS-ABRI À MONTRÉAL...



La mendicité, de la charité à la solidarité

Enfant, à Bagdad, en allant à l'école, je passais devant un rang de mendiants, qui, au cours des mois et des années, sont devenus familiers et dont je reconnaisais les visages et les infirmités. L'aveugle, le manchot, l'estropié, le borgne. Ils occupaient les mêmes places et chantaient les mêmes phrases pour demander la charité. Ainsi, dans la société archaïque où j'ai grandi, le mendiant faisait partie du paysage, remplissant un rôle social car, la charité étant une obligation chez les Juifs, les chrétiens et les musulmans, il était le signe concret, tangible de l'accomplissement d'un devoir.

Deux ans après la fin de la guerre, j'arrivais à un Paris qui portait encore les cicatrices de l'épreuve. Nourriture rationnée, chauffage restreint, eau chaude comptabilisée, un confort limité, des manques: austérité, certes, mais sans mendiants et sans marques de misère. J'accédais à une société où la mendicité était absente et où la charité, aussi présente et tout autant exigée, prenait des formes moins visibles, moins ostentatoires, mais tout aussi concrètes. Il m'arrivait de croiser un clochard sur les quais et, même quand il me tendait la main, il demeurait aux antipodes du mendiant de Bagdad.

Il y a une vingtaine d'années, un réseau souterrain, longtemps invisible, éclatait au grand jour. Explosion simultanée dans les métropoles avec des similitudes et des variantes. Dans les villes les plus riches, de New York à Londres, de Montréal à Paris, à tous les coins des rues, aux portes des magasins, des cinémas, dans les métros, des hommes et des femmes tendent la main. Les formes peuvent être diverses mais toute référence, tout appel à la charité ont disparu. Parmi les demandeurs, il y a des agressifs, mais, le plus souvent, la demande prend la forme d'un fait, d'une banalité. Avez-vous de la monnaie? Certains solliciteurs nous offrent leurs talents, nous font entendre leurs musiques. On trouve aussi les rusés, les astucieux. Bref, la mendicité, telle que je l'ai connue dans mon enfance, n'existe plus. Certes, ici et là, en Europe comme en Amérique, une étrangère,

portant le costume de son pays, un enfant endormi dans les bras, demandant la charité. Cela semble archaïque ou l'expression d'une pratique étrangère surannée.

On ne mendie plus. On offre un travail que nous sommes appelés à rémunérer ou on demande, simplement, un dû. Ces hommes et ces femmes ne sont plus, comme dans les temps anciens, des victimes du destin, des infirmes, des pauvres, appartenant les uns et les autres à une classe à part, celle des secourus. Dans la Bible, il est du devoir de chacun de tendre une main secourable aux moins fortunés, de prendre en charge la veuve et l'orphelin. Le Coran indique la part du revenu consacrée à la charité, la *zakat*, l'une des cinq obligations du fidèle. Le christianisme a donné en plus un sens spirituel aux pauvres, les privilégiant par rapport

aux riches. En un mot, les religions monothéistes acceptent un monde partagé entre riches et pauvres mais exigent l'institution d'une justice sociale qui rétablirait l'équilibre et corrigerait les failles de la nature.

Dans son énonciation, le marxisme entendait éliminer les divisions entre pauvres et riches, privilégiés et dominés et effacer une intolérable injustice en fondant une société égalitaire et en plaçant les travailleurs au sommet de l'échelle. On sait que, dans son application, le système a produit d'autres formes d'injustices.

Ce sont dans les sociétés mues par des principes concrets plutôt qu'idéologiques de la justice, que la solidarité a émergé, s'est développée et a fini par s'enraciner. Puis l'État providence fut et demeure l'expression de la volonté d'une société d'une mise en pratique d'une solidarité réelle. On n'aide pas les pauvres parce qu'on est fortuné. La société étant une et solidaire, ses dirigeants mettent en place des institutions gérées et financées par l'État pour assurer à tous le minimum nécessaire à la subsistance.

La mendicité réapparaît non comme la manifestation d'une disparité des dessins, un fait de la nature. S'il existe des pauvres et des démunis ce n'est qu'en raison d'un mauvais fonctionnement des mécanismes sociaux. Même les hommes et les femmes

qui, hier, semblaient être frappés par la déchéance, — les alcooliques, les drogués et les malades mentaux —, représentent aujourd'hui des failles dans le tissu social. Il n'est plus question de les reléguer à la charité car il incombe à la société de les réhabiliter et de les intégrer à l'ensemble.

La prise en charge par la société de tous ses éléments, y compris les plus fragiles, a nécessité la mise en place de toute une bureaucratie. C'est l'envers de la médaille. La solidarité n'est plus une affaire de cœur mais l'une des fonctions et des responsabilités de l'État. Le rapport entre le fonctionnaire et le solliciteur d'allocation n'est plus un lien social et, à la limite, humain. Il est neutre, quasi mécanique et, par conséquent, froid. Il importe qu'il en soit ainsi car, autrement, c'est la porte ouverte au règne du favoritisme et de l'arbitraire.

Le mendiant ne demande plus la charité mais sollicite, réclame un complément que le système bureaucratique ne lui fournit pas. Par conséquent, il n'y a nulle honte à tendre la main. Le vis-à-vis n'est point un privilège qui, ému par la misère et la souffrance, agit par bonté. Il est membre d'une même entité et risque lui-même un jour ou l'autre de se trouver dans l'obligation de tendre la main. Le mendiant, le plus souvent habillé comme lui, parfois plus jeune et plus vigoureux, ne lui demande pas de faire preuve de compassion mais de corriger le mauvais mendiant s'arrêtait devant un guichet où l'on ne pose pas de question et ne demande de remplir des formulaires. Pourquoi donner? Il peut m'arriver d'être ému par le son d'un violon dans le couloir du métro ou d'obéir à un sentiment religieux ou tout simplement de désirer corriger un système bureaucratique insuffisant.

La laïcisation de la société a produit sa propre forme de mendicité: neutre et sans sens religieux. Celle-ci peut, à son tour, se bureaucratiser. En France, certaines mairies, la réglementation, et, à Montréal, la SPCUM indique les lieux, où dans les couloirs du métro, les musiciens peuvent solliciter les dons.

Les formations religieuses, et même celles qui prétendent l'être, n'ont pas baissé pavillon. La charité demeure inscrite dans les cœurs et les traditions. Mais là aussi, il n'est plus question de la mendicité d'antan.

À P R O P O S

... du retard de nos industries traditionnelles

Le retard du secteur industriel du Québec par rapport à des pays comme les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la Suède, etc., tient presque entièrement à la situation dans quelques industries de moyenne technologie: industrie automobile, caoutchouc (pneus) et produits chimiques. En effet, le Québec est en avance dans la métallurgie et il a récemment rejoint la moyenne des 14 pays de l'OCDE pour

ce qui est de la machinerie et des produits métalliques.

Du fait de sa composition actuelle, le secteur industriel au Québec risque de continuer à investir moins en R-D que celui de la plupart des grands pays de l'OCDE.

L'entreprise innovante au Québec: les clés du succès. Avis du Conseil de la science et de la technologie, juin 1998

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAL

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

P A I S C E Q U É B O I S

IDÉES

Les ministères du Revenu fédéral et provincial ferment les yeux et empochent

On veut la peau et l'argent des retraités

La contribution des employeurs à l'assurance-vie est ajoutée au calcul du revenu de retraite

PIERRE-PAUL ROY

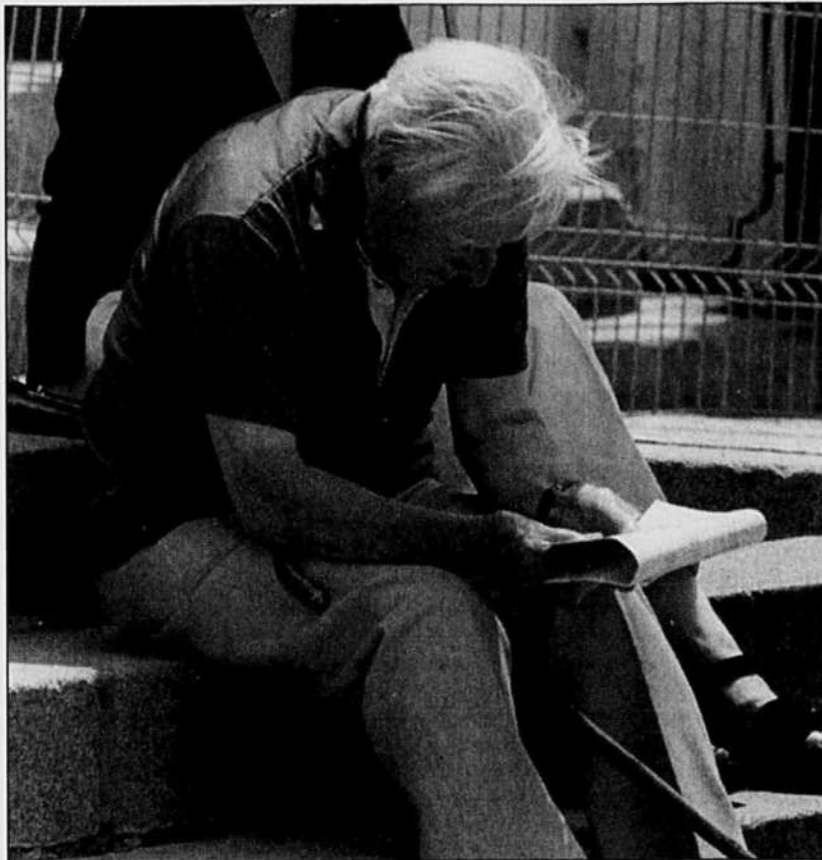
Laval

Au tout début de ma lecture de *L'Humanité perdue* d'Alain Finkelkraut, je tombe sur le passage suivant. C'est le Doktor Ingenieur Pannwitz à Auschwitz qui a devant lui Häftling: «Le cerveau qui commandait à ces yeux bleus et à ces mains soignées disait clairement: "Ce quelque chose que j'ai là devant moi appartient à une espèce qu'il importe sans nul doute de supprimer. Mais dans le cas présent, il convient auparavant de s'assurer qu'il ne renferme pas quelque élément utilisable."» Pourquoi ce bout de texte m'incite-t-il à réfléchir?

Eh bien, c'est parce qu'on aimerait bien qu'on disparaisse, nous les «vieux», les retraités de plusieurs grandes entreprises, parce que, dit-on, on coûte trop cher à l'entreprise qui voudrait bien augmenter ses revenus. Après tout, un p.-d.-g. d'une d'elles vient de s'allouer une augmentation de salaire de deux millions; ce n'est pas beaucoup.

Bien sûr, il n'est pas question d'éliminer physiquement les retraités, mais en attendant qu'ils meurent, on pourrait peut-être les exploiter un peu. En 1997, le montant est multiplié par 12! Imaginez: pendant quatre ans, on a inscrit le montant pour un mois seulement, on a oublié de multiplier par 12, pour les 12 mois de l'année. Il faut aussi rappeler que les montants pour les années 1994, 1995 et 1996 n'ont pas encore été payés. Ce sont les retraités qui doivent en assurer l'entière responsabilité. Mon ancienne compagnie dit n'avoir aucune responsabilité: c'est le système de paye qui est en faute, non pas ceux qui en sont responsables. Pourtant, quand il s'est agi de la faillite de La Confédération, qui détenait le montant des REER de milliers d'employés, mon entreprise a consenti au remboursement des sommes perdues, soit environ 15 millions. C'est vrai que la majorité des gens étaient des employés actifs. Dans le cas de l'erreur du système de paye, ce sont les «vieux» retraités qui sont touchés. Les pauvres comme les riches.

On se serait aperçu de l'erreur lors d'un changement du système de paye. Pendant quatre années, ni mon



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Bien sûr, il n'est pas question d'éliminer physiquement les retraités, mais en attendant qu'ils meurent, on pourrait peut-être les exploiter un peu...

entreprise, ni les ministères du Revenu à Ottawa et à Québec n'auraient détecté la faute! Qui plus est, on n'a jamais informé les «vieux». Il paraît qu'on a découvert l'erreur trop tard, trop près de la date d'émission de la T4A et du Relevé 1 pour l'année 1997. D'expérience, je sais qu'on doit faire une vérification du système de paye tous les trois ans. Quand on demande si une vérification interne du système a été faite entre 1993 et 1998, on nous répond que c'est confidentiel.

C'est la même excuse pour la liste des retraités. Il existe bien une association pour la défense des intérêts des retraités — le Groupe des pensionnés (GP) —, qui regroupe quelque 3000 membres, mais il y a autour de 25 000 retraités. Avec la liste, on pourrait rejoindre plusieurs de ces hommes et femmes qui ne savent pas que le GP existe. Avec plus de membres payant une cotisation annuelle, l'association pourrait faire plus. Mais l'entreprise dit que la liste lui appartient et que c'est confidentiel.

Au bout du compte, cette façon de mon ancienne entreprise de traiter ses «vieux», ça ne vous fait pas penser un peu au Doktor Pannwitz? Moi, si.

entreprise, ni les ministères du Revenu à Ottawa et à Québec n'auraient détecté la faute! Qui plus est, on n'a jamais informé les «vieux». Il paraît qu'on a découvert l'erreur trop tard, trop près de la date d'émission de la T4A et du Relevé 1 pour l'année 1997. D'expérience, je sais qu'on doit faire une vérification du système de paye tous les trois ans. Quand on demande si une vérification interne du système a été faite entre 1993 et 1998, on nous répond que c'est confidentiel.

C'est la même excuse pour la liste des retraités. Il existe bien une association pour la défense des intérêts des retraités — le Groupe des pensionnés (GP) —, qui regroupe quelque 3000 membres, mais il y a autour de 25 000 retraités. Avec la liste, on pourrait rejoindre plusieurs de ces hommes et femmes qui ne savent pas que le GP existe. Avec plus de membres payant une cotisation annuelle, l'association pourrait faire plus. Mais l'entreprise dit que la liste lui appartient et que c'est confidentiel.

Au bout du compte, cette façon de mon ancienne entreprise de traiter ses «vieux», ça ne vous fait pas penser un peu au Doktor Pannwitz? Moi, si.

Il y a 38 ans, la République démocratique du Congo accédait à l'indépendance

Sur les traces du Léopard

Militarisation, clientélisme, corruption, exactions: le régime de Laurent-Désiré Kabila ressemble à s'y méprendre à celui du maréchal Mobutu

CLEOPHAS LEKE

Brossard

La République démocratique du Congo a célébré ce 30 juin le 38^e anniversaire de son accession à la souveraineté nationale et internationale. Cette commémoration se passe sous le signe d'une grande tristesse et d'une grande indifférence populaire, comme ce fut le cas le 17 mai dernier à l'occasion du premier anniversaire du régime de l'AFDL en République du Congo (RDC).

Pourquoi l'anniversaire du *Debut Congolais*, l'hymne national congolais, a-t-il lieu dans l'indifférence? Simplement parce que le régime du président Kabila est reconnu génocidaire dans le récent rapport de l'ONU et dans celui de la Commission internationale non gouvernementale sur les violations massives des droits humains en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) 1996-97. Ce dernier rapport nous a été présenté ici à Montréal le vendredi 19 juin et dimanche 21 au cours d'une conférence de presse et de présentation animée par Warren Allmand et Akouete Akakpo-Vidah, du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (CID-PDD - Montréal) et par Guillaume Ngefa, président de l'Association africaine de la défense des droits de l'homme (ASADHO) au Congo.

L'ONU, qui a longtemps hésité sur les termes à utiliser pour caractériser les massacres des réfugiés hutus de l'ex-Zaïre, a finalement qualifié ce drame de «génocide» et non de «massacres massifs». A en croire M. Ngefa, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, se verra sans doute obligé de soumettre ce rapport qui a retracé et résitué les faits dans leur déroulement au Conseil de sécurité pour que celui-ci se prononce. Qu'il se prononce sur cette tragédie qui a fait autour de 200 000 morts parmi les réfugiés et les populations zaïroises de l'est, et que le Conseil de sécurité élargisse le mandat du Tribunal pénal international pour le Rwanda en incluant les crimes commis sur le territoire de la RDC. Parmi les responsables de ce génocide, le rapport du CIDPDD et de l'ASADHO montre du doigt l'AFDL de Laurent-Désiré Kabila et le gouvernement rwandais qui, les premiers, ont mis en place «une stratégie délibérée d'extermination lente» et de «procédés qui ressemblent fortement à des actes génocidaires, utilisés avec préméditation, de façon constante et persistante». De sorte qu'aujourd'hui, ces deux pre-

miers responsables auront commis de graves crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

La responsabilité du président Mobutu et de ses deux derniers gouvernements a été établie dans la mesure où les «ex-forces armées rwandaises et les Interahamwes auraient bénéficié de l'appui politique et de la tolérance du président Mobutu pour commettre les opérations et infiltrations transfrontalières au Rwanda». Les gouvernements de Kengo et de Likulia sont responsables pour avoir procédé au recrutement des mercenaires serbes, dilapidé les fonds destinés au paiement des militaires qui, faute de moyens pour survivre, se sont mis à violer, à piller et à tuer... La commission, dans ce rapport, accable la communauté internationale pour sa «négligence, son inconscience, la culpabilité ressentie après le génocide [de 1994 au Rwanda] ou par calculs politiques» pour ces crimes contre l'humanité et pour actes de génocide, qu'elle n'a pas punis.

La publication de ces deux rapports a rendu furieux Laurent-Désiré Kabila qui, comme toujours, se dit victime d'une conspiration internationale. Si cela est vrai, cette conspiration trouve justification dans les actions du gouvernement de l'AFDL qui ne se soucie pas de garantir une gestion cohérente de l'Etat. Mais ce gouvernement, qui a déjà brisé ses bases populaires, se retranche dans un réseau fait d'allégeances d'inconditionnels membres de la «parenté supposée», comme à l'époque de feu le maréchal Mobutu, pour menacer les droits élémentaires de la personne.

À Kinshasa, à l'occasion du 30 juin, on nous a annoncé la mise en liberté d'Etienne Tshisekedi, dont la détention arbitraire compromettait sérieusement le lancement du nouveau franc congolais. Malgré cette libération de M. Tshisekedi, il n'est un secret pour personne que l'unité et la quiétude souhaitées sont loin de voir le jour au Congo. La méthode de recrutement du personnel politique national ayant débouché sur une coalition hétéroclite d'aventuriers politiques sans projet social commun, isolant par là tous ceux qui ont de la considération populaire pour des projets précis, il n'est pas étonnant qu'à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur, la confiance accordée au vainqueur de Mobutu le 17 mai 1997 soit retirée. La confiance lui est retirée parce que tout montre, sur le terrain, que le gouvernement de l'AFDL marche sur les traces de Mobutu. Entendez par là militarisation du régime, exclusion, non-respect des droits de l'homme et de la démocratie pluraliste, confiscation de la magistrature, des libertés individuelles et communautaires, musellement de la presse, clientélisme, règlements de comptes... La crise du Congo est toujours là. Loin d'être résolue. Elle est structurelle, caractérisée par l'amateurisme politique et l'absence d'une vision de l'Etat et par la légèreté manifeste de l'équipe au pouvoir au Congo-Kinshasa.

Voilà le contexte global dans lequel vit le peuple du Congo. Un contexte de crise et de méfiance totale vis-à-vis d'un régime non encore et autrement légitimé par un vote populaire.



GEORGE MULALA REUTERS

Les combats entre les troupes zaïroises et les rebelles tutsis ont provoqué, il y a deux ans, l'exil de milliers de réfugiés, comme ce vieux couple zaïrois parti chercher asile loin des zones de combat.

Enquête d'opinion sur la Déclaration de Calgary dans trois provinces de l'Ouest

L'unité canadienne vue de la Colombie-Britannique

Les clauses d'égalité de la Déclaration de Calgary établissent une base d'acceptation du statut «spécial» du Québec

DONNA DASKO

Vice-présidente principale de la firme de sondage Environics Research Group Limited, firme chargée des travaux de recherche sur l'opinion publique pour les consultations sur la Déclaration de Calgary menées en Colombie-Britannique, en Ontario et en Alberta

Le gouvernement du Québec a tenu, il y a quelques temps, ses audiences sur la Déclaration de Calgary, le document sur l'unité préparé en septembre dernier par les neuf premiers ministres anglophones du Canada. Le gouvernement qui a invité notamment un groupe d'experts à se prononcer devant l'Assemblée nationale sur l'initiative de l'unité n'avait prévu aucune consultation publique.

Dans le cadre du processus de consultation sur la Déclaration de Calgary, notre firme, Environics Research, a effectué un sondage sur l'opinion publique dans trois provinces, soit la Colombie-Britannique, l'Ontario et l'Alberta. Ces provinces, ainsi que toutes les autres provinces anglophones du pays, ont suivi une démarche bien différente de celle suivie par le gouvernement du Québec.

Dans presque toutes les provinces, les gouvernements ont travaillé avec les partis d'opposition pour amener la population à examiner les principes de Calgary. Ces consultations ont sans doute attiré très peu d'attention mais ont suscité une réponse considérable de la part de citoyens ordinaires. Plus de 45 000 Albertains ont rempli un questionnaire sur la Déclaration de Calgary, plus 65 000 Ontariens ont retourné le questionnaire préparé par la province et 50 000 citoyens de la Colombie-Britannique ont répondu au questionnaire préparé par la province qui leur a été envoyé.

La plupart des provinces ont fait beaucoup plus. Le processus de consultation mené par la Colombie-Britannique, par exemple, prévoyait l'accès à un site Web, un numéro de téléphone sans frais, une brochure et un questionnaire

envoyés par la poste à toutes les familles de la province, des réunions publiques un peu partout dans la province, des groupes de discussion et le plus grand sondage d'opinion publique sur l'unité jamais effectué dans la province. Le «groupe sur l'unité», responsable du processus, se composait de 12 citoyens et de dix politiciens représentant les principaux partis politiques aux niveaux fédéral et provincial. Le premier ministre de la Colombie-Britannique, Glen Clark, a pris des risques politiques en amorçant le processus qui, en bout de course, a connu du succès.

Dans toutes les provinces, y compris en Colombie-Britannique, la majorité des citoyens ont appuyé les principes de la Déclaration de Calgary, y compris ceux qui concernaient le Québec. Selon les résultats des sondages menés en Ontario, 87 % des gens appuient la Déclaration de Calgary, 73 % conviennent que la reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise est essentielle au bien-être du Canada et 67 % reconnaissent que le gouvernement du Québec a un rôle à jouer dans la protection et l'évolution du caractère unique de la société québécoise. En Alberta, 88 % des gens consultés appuient la Déclaration, 66 % conviennent qu'il est essentiel de reconnaître le caractère unique du Québec et 68 % sont d'avis que le gouvernement du Québec a un rôle à jouer sur ce plan.

En Colombie-Britannique, les résultats des consultations indiquent que 80 % des citoyens appuient la Déclaration de Calgary dans son ensemble, 62 % appuient la clause sur la reconnaissance du caractère unique et 69 % reconnaissent que le gouvernement du Québec a un rôle à jouer dans la protection et l'évolution du caractère unique de la société québécoise. Mais les consultations menées par la province ont également fait ressortir l'isolement de cette province par rapport à la région centrale du Canada et les frustra-

tions de la population à l'égard de la question du Québec.

Les citoyens de la Colombie-Britannique se répartissent en trois groupes en ce qui a trait à leurs réactions face au Québec et à l'unité nationale. Un premier groupe, représentant environ 20 % de la population, en veut au Québec et ne veut rien savoir des questions d'unité. Sans aucune prétention sur le plan de la rectitude politique, cette minorité anti-Québec se fait plus entendre en Colombie-Britannique que dans toute autre province. Ces gens ne veulent rien savoir de la Déclaration de Calgary.

Par contre, environ 25 % de la population de la Colombie-Britannique, un groupe très pro-unité, appuierait presque n'importe quelle mesure pour préserver l'unité du pays. Ces gens acceptent sans réserve la Déclaration de Calgary.

C'est sur un dernier groupe, qui représente environ la moitié de la population de la province, que repose la clé du succès ou de l'échec de toute initiative pour l'unité. Ce segment du centre a voté en force contre l'accord constitutionnel de Charlottetown en 1992, faisant de la Colombie-Britannique la province qui a recueilli le plus haut pourcentage de «non» au pays (68 %). Aujourd'hui, ces mêmes gens appuient la Déclaration de Calgary.

Il est intéressant de voir, dans les résultats des groupes de discussion menés lors des consultations sur l'unité, ce que ce segment de la population de la Colombie-Britannique pense du Québec et comment les gens en sont venus à leurs conclusions sur les principes de Calgary. Ces gens ressentent une frustration profonde à l'égard des questions d'unité. Leur frustration à l'égard du Québec est également manifeste. «Que veut le Québec?» ou «Pourquoi les Québécois n'apprécient-ils pas les bonnes choses que nous [à l'extérieur du Québec] avons faites?» sont des commentaires qui reviennent souvent. Leur cynisme à l'égard de la

politique et des politiciens est une autre caractéristique de leur façon de percevoir la situation.

Et pourtant, il y a aussi une acceptation et une reconnaissance du fait que le Québec est différent, unique ou distinct, quel que soit le mot utilisé pour décrire le concept. Ce que ces gens craignent, c'est que la reconnaissance de ces différences accorde au Québec un statut «spécial» ou, aux Québécois, plus qu'ils en ont déjà à titre de citoyens. Dans ce contexte, les clauses d'égalité de la Déclaration de Calgary établissent la base de leur acceptation de ce statut, plus particulièrement la clause qui prévoit que si une province se voit attribuer davantage de pouvoirs, ces pouvoirs doivent être accordés à toutes les provinces. (En fait, les sondages montrent que la majorité des Canadiens anglophones et des Québécois appuient ce concept.) Voici ce qu'en a dit un citoyen de Terrace, lors d'un groupe de discussion: «Ils [les Québécois] forment en fait une société distincte, et des que nous reconnaitrons qu'ils forment une société distincte mais qu'ils n'en retirent aucun avantage financier, nous pourrions passer à autre chose» (traduction libre).

Au terme du processus, la plupart des citoyens de la Colombie-Britannique en sont venus à la conclusion que la Déclaration de Calgary constituait un document d'une certaine valeur, qui méritait leur appui, même si ceux qui l'appuient le plus ne croient pas qu'elle puisse régler une fois pour toutes la crise de l'unité. Ils restent particulièrement critiques à l'égard des médias et des politiciens du Québec qui, selon eux, ne laisseront jamais aux Québécois la chance de juger d'eux-mêmes de la valeur de cet effort. Et ils n'ont peut-être pas tort!

Les Québécois sont aussi frustrés que les Canadiens anglais des échecs qu'ont connus les efforts déployés pour l'unité nationale et ils entretiennent le même cynisme à l'égard des politiciens et du processus politique. La façon plutôt cavalière dont le gouvernement du Québec a accueilli la Déclaration de Calgary ajoutera davantage, je le crains, au cynisme de cette société déjà mal en point.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Prévost (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relatives); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufrais, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Alexandre Leduc (publicitaires); Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Françoise Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zaida; SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

«C'est la mer qui prend l'homme...»



ARCHIVES LE DEVOIR

Le navigateur français Éric Tabarly avait disparu en mer dans la nuit du 12 au 13 juin dernier à bord de son *Pen Duick*.

Un chalutier retrouve le corps de Tabarly

ASSOCIATED PRESS

Dunmore East, Irlande — «La mer l'a pris», avait dit Jacqueline Tabarly après la disparition de son mari Éric, «et vous ne retrouverez pas son corps». L'autopsie prévue aujourd'hui du corps retrouvé par un chalutier français en mer d'Irlande pourrait bien faire mentir la veuve de l'illustre marin.

Pour les membres de l'équipage du chalutier *An Yvidig*, cela ne fait aucun doute: le corps décomposé qu'ils ont ramené dans leurs filets vendredi après-midi, à mi-chemin des côtes du Pays de Galles et de celles du sud-est de l'Irlande, est bien celui du navigateur français disparu dans cette zone dans la nuit du 12 au 13 juin dernier à bord de son *Pen Duick*. «Je, soussigné Bideau Pierre, déclare avoir pêché le corps d'Éric Tabarly — son nom étant écrit sur son pull-over — par 51 degrés 29.050 Nord et 6 degrés 01.391 Ouest, le 17 juillet 1998 à 14h, heure française».

Pierre Bideau est capitaine en second de l'*An Yvidig*. Le patron du langoustinier, André Le Berre, était resté à terre, à Locudy (Finistère). Dès vendredi soir, il a été en contact avec l'équipage de son chalutier.

«Vers 14h, ils ont ramené un corps dans le chalut qui drainait le fond à une centaine de mètres», raconte André Le Berre, interrogé par l'Associated Press. «Son visage était méconnaissable. Il portait un ciré jaune de marque Cotten, des bottes bleues, un pantalon de coton rouge et surtout un pull portant le nom d'Éric Tabarly. Mes hommes ont immédiatement pensé que ce ne pouvait être que lui. D'autant qu'aucune autre disparition n'était signalée dans cette zone.»

L'équipage de l'*An Yvidig* a prévenu le CROSS d'Étel, dans le Morbihan après cette macabre découverte. Le centre de sauvetage a alors demandé au chalutier de se diriger vers Dunmore East. Le corps a été déposé vendredi vers 22h dans ce port de la côte sud de l'Irlande avant d'être transféré à l'hôpital régional de la localité voisine de Waterford où il doit être autopsié aujourd'hui.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

RAZ DE MARÉE L'océan a mangé le ciel

SUITE DE LA PAGE 1

le village de Aitapé. «Les gens étaient dans leur maison et soudain tout s'est envolé. Les hommes, les femmes, les enfants, les chiens... Tout le monde a été précipité dans le lagon.» Des sept villages qui ont été touchés par le Tsunami, il ne reste rien. Ils étaient construits sur une langue de terre entre océan et lagune. Ils n'ont offert aucune résistance à la furie des eaux. Les cases, de bois et de palme, ont été pulvérisées, les routes et les ponts arrachés, les églises et les écoles ravagées. Des écoles dont beaucoup ne seront pas reconstruites car dans les villages de Sisano, de Téles ou de Warapu, les enfants ont disparu...

«C'est horrible, la plupart des victimes sont des enfants, des bébés... On repêche leurs corps dans le lagon, parfois très loin des villages ou bien accrochés dans les branches des arbres. Ils ont été soulevés très haut par la vague, à plus de dix mètres», explique un membre des équipes de secours, «pour aider les survivants, il faut d'abord les retrouver et ce n'est pas facile... on a découvert une femme qui flottait, accrochée à un morceau de bois, entourée par cinq cadavres. Je ne sais pas comment elle a pu résister si longtemps. Elle avait de multiples fractures mais elle a survécu». Comme un torrent qui dévale une montagne, le Tsunami a entraîné dans son sillage tout ce qu'il a détruit. Du littoral jusqu'à l'intérieur des terres où il s'est engouffré sur plusieurs centaines de mètres, éparpillant des centaines de victimes dans la nuit.

Terrible sécheresse

Hier soir, un Hercule de l'armée australienne devait s'envoler pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée avec, à son bord, des médecins et un hôpital de campagne, mais les responsables de l'opération n'avaient que peu de rensei-

gnements sur l'état des pistes d'atterrissage les plus proches. À 800 kilomètres de la capitale de Port-Moresby, les villages détruits par le raz-de-marée sont isolés et difficiles d'accès.

Rien n'avait préparé le pays à un désastre d'une telle ampleur. Ce n'est pourtant qu'un de plus pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée. En début d'année, comme un trapéziste, c'est El Niño qui se balance à travers l'océan pacifique. Il se joue du temps et bouleverse les saisons. Si l'Amérique du sud se noie dans un déluge, la Papouasie-Nouvelle-Guinée affronte une terrible sécheresse. La terre des hauts plateaux se transforme en poussière, les adultes n'ont plus la force de travailler les champs, les enfants grattent le sol pour trouver des racines... Loin de Port-Moresby, occupé par un nouveau scandale politico-financier, des tribus entières se meurent dans l'indifférence de ceux qui sont au pouvoir. Là encore, les secours viendront de l'Australie qui intervient régulièrement dans son ancienne colonie. Trop tard pour sauver les 500 victimes qui ont succombé à la famine et au cortège des maladies qui l'accompagnent. De l'autre côté de la frontière qui sépare la Papouasie-Nouvelle-Guinée de l'Indonésie, dans la province de l'Irian Jaya, la situation est encore plus dramatique, amplifiée par des incendies dont la fumée recouvre toute l'île.

Mais de mémoire d'homme, jamais la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'avait connu un drame si meurtrier. Les rares médecins de la région qui ont pu se rendre sur place sont stupéfaits par la gravité des blessures qu'ils doivent soigner. Jamais, ils n'avaient vu de corps aussi disloqués. L'heure en heure, le bilan se fait plus lourd. Samedi soir, il a suffi d'une vague pour anéantir une communauté. Cette nuit-là, disent les survivants, l'océan a mangé le ciel.

HUMOUR Liberté artistique

SUITE DE LA PAGE 1

Fondus non seulement à la foule mais aussi au décor, les amateurs sont là pour étonner le promeneur, lui arrachant au passage quelques soupirs de ravissement et un large sourire admiratif. Ici, caméléons urbains, les Gargouilles (France) s'accrochent à un lampadaire, se marient à l'architecture d'un bâtiment. Coup de charme. Un peu plus loin, quatre étranges créatures se meuvent sur le sol. À mi-chemin entre le célèbre «Slinky» et le tuyau de sècheuse géant, les créatures de Bedlam Oz (Angleterre) de plus de six mètres évoluent sous les sourcils froncés des spectateurs — «Qu'est-ce que cela?» Siderant.

Gigantomachie, prestation de gonflables volants se mêlant à la foule, a épaté la galerie vendredi (ils reviendront demain et mercredi). Là, mélangés à la foule, ce sont les Big Brozeurs (France) qui s'étirent le cou pour observer vos moindres faits et gestes, ou regarder de haut les performances de leurs comparses. Les quatre frangins au cou rétractable (boyau étiré, ils mesurent plus de cinq mètres) traquent leur victime et voient loin. Hilarant.

Spécialiste des acrobaties à bicyclette, l'Australien Justin Case séduit son public en prenant à partie un des membres du public, comme ils sont de plus en plus nombreux à le faire d'ailleurs. Rentabilisant son passage au Québec, l'amuseur vogueait cette année d'un festival à l'autre, s'arrêtant d'abord à Québec, passant ensuite à Montréal, une pratique qui pourrait se généraliser dans le futur.

«L'avenir de notre programmation réside en partie sur la collaboration la plus intime entre tous les festivals, c'est clair», explique Michel G. Barrette, consultant des arts de la rue pour le Festival d'été de Québec. Cet échange de bons services, encore chose inusitée, pourrait donc devenir plus fréquent, histoire d'intéresser les artistes d'ailleurs par une tournée remplie et de réduire les coûts.

Le Festival d'été de Québec n'est pas novice en la matière. Voilà plus de 25 ans qu'il doit son «atmosphère» aux amuseurs qu'il invite. Les perles rares, originales, étonnantes, sont toutefois plus difficiles à trouver au bercail où cette forme d'art n'est pas aussi choyée par la demande qu'elle ne l'est en Europe par exemple. Avec un bassin de plusieurs centaines de millions, au moins trois festivals uniquement voués aux arts de la rue, le continent européen est alléchant. En avance de plusieurs lieues sur nous, la France a même son Centre national des arts de la rue à Marseille.

«Un de nos grands problèmes au Québec, c'est que nous avons des compétences qui s'exportent très bien et pour lesquelles il y a un marché reconnu en Europe», explique Michel G. Barrette. Suivant la loi de l'offre et de la demande — et aussi des cachets plus généreux —, nos artistes partent donc là-bas. Et ils y restent.

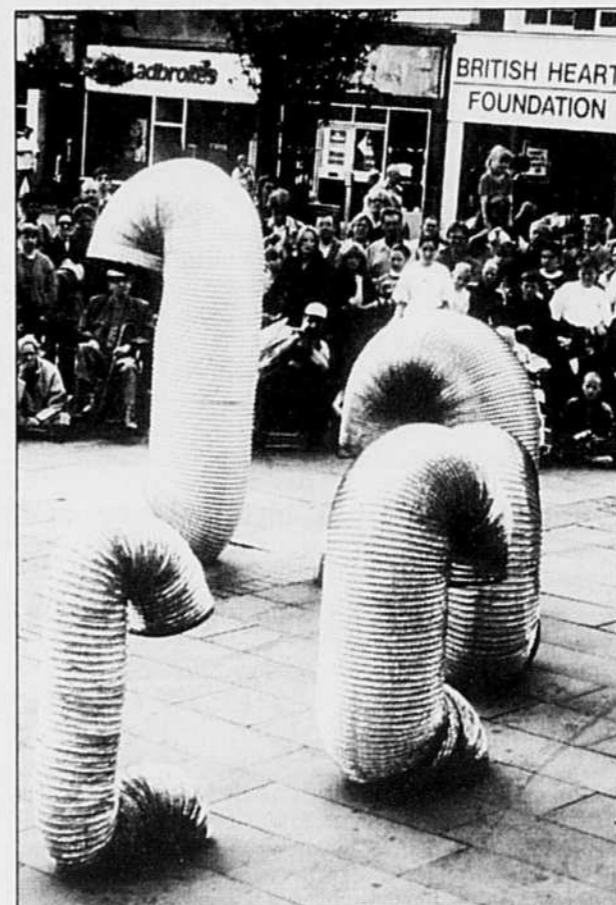
«Le théâtre de rue est une expression qu'on ne connaît pas encore beaucoup ici, mais ça ne veut absolument pas dire que le public n'est pas réceptif», explique Luce Rozon, qui rêve au jour où un volet «théâtre de rue» pourra être intégré à l'actuelle École nationale de l'humour.

Car une fois qu'on lui met de ces amuseurs sous les yeux, le public québécois jubile. Et en redemande. «C'est

un public qui aime particulièrement participer [ce type d'art requérant très souvent la participation directe des spectateurs, tout à coup eux-mêmes transformés en dinde de la farce ou encore en complices de cascades spectaculaires] et qui apprécie les jeux d'adresse et de finesse. Il aime se faire surprendre, émerveiller. Les artistes sont souvent étonnés de voir la facilité avec laquelle ils recrutent des volontaires lorsqu'ils en ont besoin.»

Expression par excellence de la liberté artistique, estime Michel Barrette, puisqu'ils ne sont confinés à aucun genre en particulier, les arts de la rue pourraient ainsi prendre d'avantage d'espace dans nos événements estivaux. Une multiplication d'événements faisant appel à leurs services sera nécessaire pour retenir nos talents québécois ici.

En attendant le jour où les organisateurs de festivals auront l'embaras du choix lorsque viendra l'heure de recruter les nouveaux talents de la rue, ils font encore la fête à Montréal au Quartier latin, tous les soirs dès 18h30, et ce, jusqu'au 26 juillet.



Ces quatre étranges créatures, à mi-chemin entre le célèbre «Slinky» et le tuyau de sècheuse géant, sont l'œuvre de Bedlam Oz (Angleterre). Elles font plus de six mètres et évoluent sous les regards étonnés des spectateurs.

AVIGNON Un décor de fin du monde

SUITE DE LA PAGE 1

Dans les minutes qui suivent, Castellucci nous annonce un spectacle fondé sur la parole et la voix, dans le sens le plus concret du terme.

Dans un décor de fin du monde où s'entassent les vieilles chaussures et les machines infernales, un comédien montre sur écran à l'aide d'une caméra miniature les moindres recoins de ses cordes vocales. Le pouvoir, c'est la parole!

Quelques instants plus tard, Cicéron, énorme personnage à la voix sourde, nous entretient de la difficulté des mots devant une chaise qui danse toute seule. Son visage se gonfle et il a des «ouïes» de violon dans le dos, en guise de clin d'œil à la célèbre photo de Man Ray.

Toute la pièce veut montrer que l'assassinat de César par Brutus est en réalité une forme de lent suicide pour ce dernier. Tout au long de sa préparation à la mort, César ne dit d'ailleurs pas un mot, sinon «Veni, vidi, vici». Incarné par un vieux comédien entièrement nu sur scène, il prend des allures de Christ. Comme si l'on ne tuait jamais le pouvoir, comme s'il se cachait plutôt en chacun de nous.

Dans la seconde partie, Castellucci s'engage dans une véritable descente aux enfers où même le théâtre ne résiste pas à l'épreuve. Le décor, déjà mal en point dans la première partie, est cette fois littéralement en miettes. Tout est calciné; le cheval qui a fait une apparition dans la première partie est devenu un squelette. Quant aux comédiens, ils sont anorexiques et se traînent dans la cendre alors qu'une affiche indique: «Ceci n'est pas un acteur».

En Italie, la troupe que dirige Romeo Castellucci, la so-

ciété Raffaello Sanzio, est connue pour sa façon de ne jamais faire les choses comme les autres. Créé en 1981, ce regroupement aux allures familiales animé par Romeo et Claudia est installé dans l'ancienne école de ferronnerie de Cesena, près de Bologne.

Longtemps, les Castellucci ne se sont intéressés qu'à l'image. Ce n'est que récemment qu'ils ont abordé le texte. «La littérature théâtrale est inerte, dit Romeo. Son respect tue le théâtre. Nous voulons accéder aux trésors authentiques du texte, dépasser les stéréotypes dont l'encre de la tradition. Sinon, que de pâleur sur les mots, que d'émotions décolorées.»

Romeo Castellucci laisse voguer son imagination pour explorer les méandres du pouvoir qui est évidemment parole. C'est une vision étonnamment physique de celle-ci qu'il nous offre, une vision qui passe par des voix handicapées, dégluties, à la Donald Duck, et même déformées par l'hélium qu'aspire Brutus (pour de vrai!).

La troupe se réclame d'un théâtre à cent lieues de l'intellectualisme et qui doit tout à la matière brute. Elle n'a jamais hésité à mettre en scène les anorexiques, les autistes et les obèses. «J'aime que les idées soient gravées sur les corps», dit Castellucci.

On pourrait discuter longtemps de ces choix. Toujours est-il que le metteur en scène parvient à remettre en question à peu près tout ce qu'il nous fait entrevoir sur scène: du corps de chaque comédien à l'animalité de leurs gestes. Les nombreuses machines qui meublent la scène sont là pour déformer les mots et les corps, pour nous montrer que rien n'est réel, que tout se transforme dans l'enfer des relations humaines. Car c'est bien un enfer que nous décrit l'insolent metteur en scène italien.

GM

Jusqu'à 80 000 \$ par an

SUITE DE LA PAGE 1

bloque l'entrée du Centre métallurgique. Il y travaille depuis 40 ans, comme son père avant lui. C'est ici que le mouvement a démarré, le 5 juin. «Le véritable enjeu de cette grève, c'est l'avenir», explique Dale, qui abrite ses cheveux blancs à l'ombre d'un arbre. «GM veut fermer cette usine. Nous ne sommes plus que 3400. Quand j'ai été embauché, nous étions deux fois plus nombreux. Et quand je partirai à la retraite, d'ici trois ans, je ne serai pas remplacé. GM ferme une à une ses usines ici pour les rouvrir au Mexique où les ouvriers sont payés un dollar de l'heure, alors que j'en touche vingt. Si ça continue, d'ici quelques années, il n'y aura plus rien à Flint — plus d'industrie automobile, plus de boulot, plus personne. Le syndicat a le dos au mur. C'est un peu comme Custer, c'est notre baroud d'honneur...», dit Dale en rigolant sans pouvoir cacher son amertume. Un baroud qui est déjà le conflit le plus long et le plus dur que les États-Unis aient connu depuis trente ans.

La fin d'un rêve

Au-delà des revendications avancées — le non-respect par GM des accords signés, les conditions de travail et d'hygiène, ou les cadences, c'est la fin d'un certain rêve américain qui se joue à Flint.

La bataille entre l'UAW et General Motors y dure depuis 60 ans. Le principal musée de la ville, le Sloan (du nom d'un PDG de la firme), y raconte la naissance de General Motors, en 1908, et celle de l'UAW, en 1937 sur les lieux même où se tiennent aujourd'hui les piquets de grève. Pendant longtemps — jusque dans les années 80 — GM et UAW furent les deux piliers d'une prospérité et d'un «American way of life» dont les fabuleuses Buick, Cadillac et Chevrolet aux galbes chromés étaient les vraies déesses. Ce qui était bon pour GM l'était pour l'UAW, pour Flint et pour l'Amérique. Mais les temps ont changé. Certes les grévistes viennent au piquet de grève au volant d'énormes 4x4 (les voitures de marque étrangère ne roulent à Flint qu'à leurs risques et périls). Ils retournent ensuite dans de coquettes villas banlieusardes, où le barbecue et la bannière étoilée voisinent sur les pelouses. «Nous sommes les ouvriers les mieux payés et protégés du pays et peut-être du monde», reconnaît sans hésitations Roger DiGiambardini, 47 ans (dont 29 chez General Motors).

Ce natif de Detroit aux cheveux longs coiffés en queue de cheval, et aux bras tatoués de tigrés, est venu avec son épouse, Nancy, de l'usine d'Orion Lake, en chômage technique depuis deux semaines. Par solidarité. «Tout le monde est solidaire de Flint, dit-il. On sait que si GM ferme à Flint, notre tour viendra ensuite...» Roger explique la colère et la détermination des grévistes par les frustrations accumulées depuis 15 ans, au fil des restructurations, licenciements, délocalisations et remise en cause des «avantages acquis». «Nous n'avons jamais gagné autant de fric que ces dernières années, dit-il, grâce aux heures supplémentaires — 60 000 dollars, voire 80 000 dollars par an. J'ai droit à six semaines de congés payés, un plan de retraite confortable, une couverture médicale, la possibilité de suivre toutes sortes de cours de formation permanente, des crédits à bas taux... Mais ce que nous avons, nous le devons au syndicat. Et GM veut la peau du syndicat pour avoir les mains libres et pouvoir expédier nos boulots au Mexique ou ailleurs. Et en revenir à la situation de 1937...»

Ironie de l'histoire

Le souvenir de la grève — occupation de 1937, qui aboutit, après 44 jours de conflit accompagnés de violences, à la reconnaissance du syndicat par GM — est religieusement entretenu à Flint. Ironie de l'histoire: la section syndicale qui a déclenché la grève — le «local 659» de l'UAW — est celle là même qui était à l'origine de la lutte mythique de 1937. Le juge Gadola, saisi par GM d'une plainte contre l'UAW pour «grève illégale», est le fils du juge Gadola qui avait ordonné en 1937 l'évacuation des usines occupées. Comme la presse locale dénonçait jadis «l'anarchie» et «les Rouges», l'éditorial du 17 juillet du *Detroit News* accuse l'UAW de «mener contre GM une guerre économique dont les objectifs sont politiques». «Les gars de Flint ne sont pas plus radicaux que les autres ouvriers américains», assure Norm Mc-

La situation

financière
de certains
grévistes
commence
à être
difficile

Comb, le vice-président du «local 659». «GM a des problèmes partout, pas seulement à Flint...» Reste que Flint a connu plus de grèves ces dernières années que tout autre centre de production de GM. Et que GM a connu plus de grèves que toute autre grande compagnie américaine (huit en deux ans).

«Bien sûr, il y a du boulot en dehors de GM, même à Flint» Christine McGuire. «Mais la plupart sont au salaire minimum — 6 dollars de l'heure, alors que j'en gagne 18. Et sans aucun avantage social. Impossible de m'en sortir avec ça, même si mon mari qui est électricien, a du travail. J'ai quatre enfants, dont un doit entrer à l'université... Je veux être sûre qu'ils auront une formation pour pouvoir travailler n'importe où, même à l'étranger. Je ne crois pas que GM sera là bien longtemps. Le temps des employés bien payés à Flint ne revient pas. Mais au moins ce qu'on a, ils ne nous l'enlèveront pas!» «Je n'ai jamais vu une telle mobilisation depuis la grande grève de 1970 [67 jours]», constate Roger DiGiambardini avec enthousiasme. «Les gars savent que ce sont leurs emplois, et leurs communautés, qui sont visés. Or par ici, tout le monde dépend encore de GM. Et puis trop, c'est trop... Pourquoi n'aurais-je pas droit à mes 60 000 dollars par an, alors que Jack Smith [le PDG de GM] a reçu cette année 1,7 million de dollars rien qu'en bonus?»

En ce début de septième semaine de grève, la situation financière de certains commence à être difficile. Après son tour de piquet, Christine McGuire va faire piqueter sa feuille de présence par le responsable du piquet, pour avoir le droit d'aller retirer au local syndical le chèque hebdomadaire de 150 dollars, que le fonds de grève de l'UAW distribue à chaque gréviste. Le syndicat prend aussi en charge la couverture médicale, et a commencé à distribuer de la nourriture achetée grâce aux collectes. Elle n'a pas la chance de faire partie de ceux qui... travaillent. Une partie de la production est en effet assurée, celle des clients hors GM, comme Chrysler et Harley Davidson. L'UAW, conscient des intérêts de la — maison a passé un accord avec la direction. Les grévistes se relaient sur des chaînes au ralenti. «On fera ce qu'il faudra, mais on tiendra», répète Christine McGuire. À Flint, la classe ouvrière américaine avait cru être entrée au paradis. Elle refuse de s'en laisser chasser par les dieux impitoyables de la mondialisation.